

UNCTAD

The Least Developed Countries Report 2012: *Harnessing Remittances and Diaspora Knowledge to Build Productive Capacities*

Background Paper

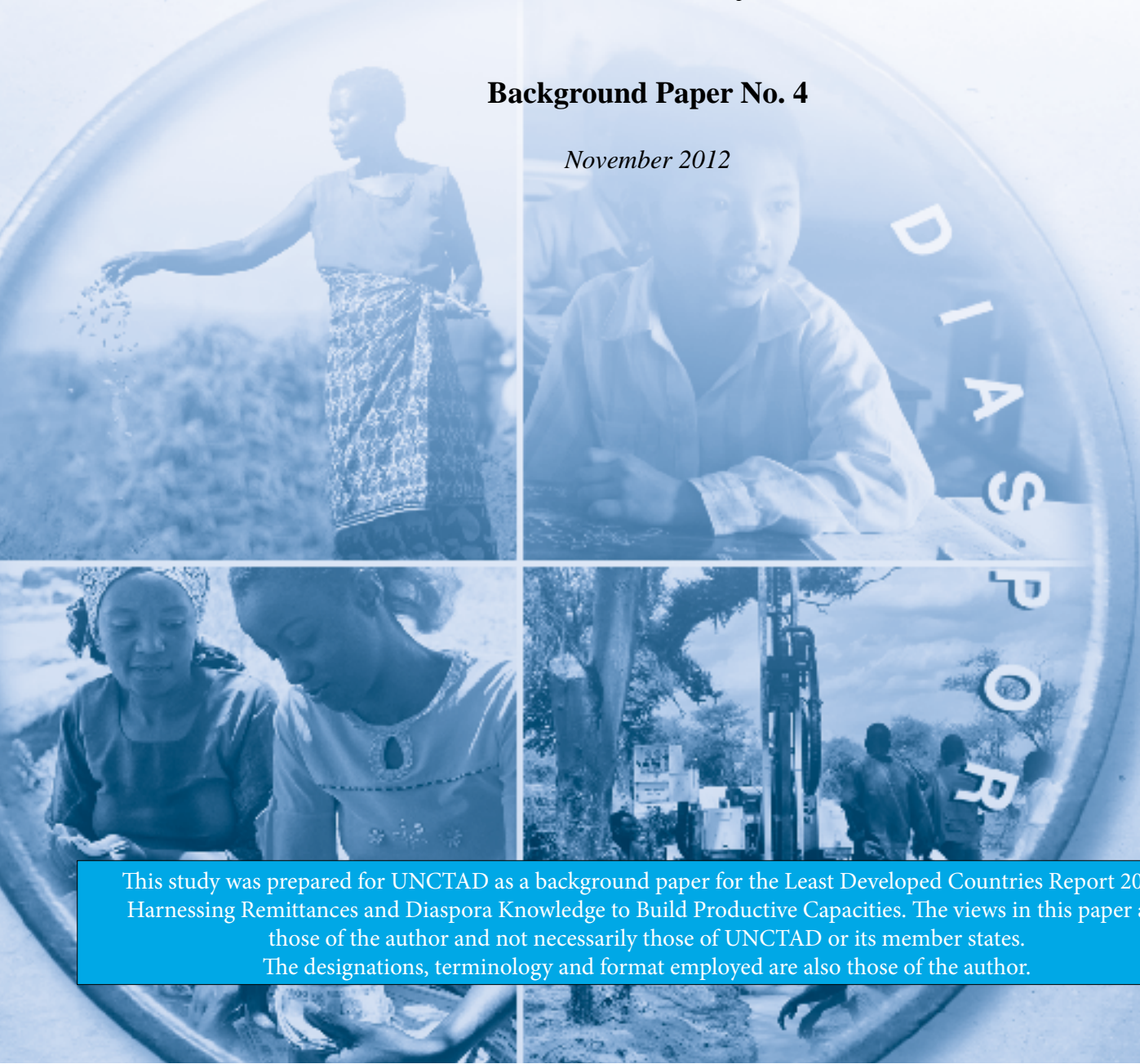
Effets de la migration et de la fuite des cerveaux sur le développement au Sénégal

Gaye Daffé

Université Cheikh Anta Diop, Dakar

Background Paper No. 4

November 2012



This study was prepared for UNCTAD as a background paper for the Least Developed Countries Report 2012: Harnessing Remittances and Diaspora Knowledge to Build Productive Capacities. The views in this paper are those of the author and not necessarily those of UNCTAD or its member states. The designations, terminology and format employed are also those of the author.

Table des matières

Introduction.....	4
I. Environnement socio-économique.....	6
1.1. Contexte de faible croissance et de pauvreté persistante	6
1.2. Situation du marché du travail	7
1.3. Niveau de développement du capital humain	11
L'accès à l'enseignement pré-universitaire	11
L'accès à l'enseignement supérieur	12
II. Tendances migratoires générales.....	14
2.1. Sources de données sur la migration.....	14
2.2. Stock et flux migratoires	15
2.3. Les déterminants de la migration.....	18
2.4. Profil des migrants.....	20
2.5. Niveau d'éducation des migrants.....	22
III. Fuite des cerveaux et migration du travail qualifié.....	22
3.1. Importance et destinations des migrants hautement qualifiés	23
3.2. Profil des migrants hautement qualifiés	24
IV. Impact des migrations et de l'exode des cerveaux sur le développement	28
4.1. Importance et rôle des transferts de fonds des émigrés	28
Evolution des transferts d'argent	29
La fréquence des envois d'argent	30
Volume et destination des transferts d'argent des migrants	32
Déterminants des transferts des migrants	33
Les utilisations des transferts d'argent reçus des émigrés	35
4.2. Rôle des migrants de retour dans le développement	37
Caractéristiques des migrants de retour.....	37
Les raisons du retour des migrants	38

4.3. Contribution des migrants de retour à l'investissement : montant et affectation...39	
4.4. Transfert de compétences	40
Sources de données	41
Programmes de mobilisation des compétences.....	42
Conclusion	45
Références et sources de données.....	47

Abréviations

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

CNGSOE : Commission Nationale de Gestion et de Suivi des Offres d'Emploi

CRES : Consortium pour la Recherche Economique et Sociale

DPEE : Direction de la Prévision et des Etudes Economiques

DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté

EMTFS : Enquête Migration et Transferts de Fonds au Sénégal

EMUS : Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal EPPS : Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal

FAISE : Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur

ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages

ESPS : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal

INED : Institut National d'Etudes Démographiques

IPDSR : Institut de Population, de Développement et de la Santé de la Reproduction

MAFE : Migrations between Africa and Europe

MIDA : Migration pour le Développement en Afrique

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

PAISD : Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement

PDEF : Programme de Développement de l'Education et de la Formation

PLASEPRI : Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

TOKTEN : Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals

Introduction

Nombreuses sont les analyses qui défendent l'idée selon laquelle l'émigration et les transferts de compétence et d'argent des migrants constituent pour les pays en développement, ceux d'Afrique subsaharienne en particulier, l'un des meilleurs moyens de participer à l'économie mondiale, de réduire la pauvreté et de promouvoir leur développement. Malheureusement, cet intérêt grandissant pour les effets positifs de la migration va de pair avec, d'une part, des politiques d'immigration de plus en plus restrictives des pays d'accueil et, d'autre part, une baisse progressive de la contribution relative des sources classiques de financement du développement (aide publique au développement, dette privée, investissements directs étrangers). A cela s'ajoute une fuite des cerveaux de plus en plus importante au détriment de secteurs aussi vitaux que la santé ou l'enseignement.

Le Sénégal a une longue tradition de migration internationale qui s'est d'abord développée à l'intérieur du continent, avant de s'étendre, après la Seconde Guerre mondiale, à l'Europe et à la France en particulier. Bien avant l'indépendance, d'importants mouvements migratoires existaient entre le Sénégal et les autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Quelques-uns parmi ces émigrés y ont amassé d'importantes fortunes réinvesties dans l'immobilier, l'hôtellerie et le commerce une fois de retour au Sénégal (Daffé et Diop 2004).

Si jusqu'au milieu des années 1970, l'émigration sénégalaise était « réservée » à quelques catégories de population et à des zones spécifiques, elle concerne désormais toutes les couches de la population et tous les milieux socio-professionnels. Cette évolution est l'effet conjugué de la détérioration des conditions socio-économiques et de l'apparente réussite d'un certain nombre de migrants dans les pays d'accueil. Cette situation crée des incitations chez nombre de jeunes sénégalais, y compris ceux issus de familles aisées et bénéficiant d'un niveau d'instruction élevé.

Notre analyse porte sur les effets positifs et négatifs de la fuite des cerveaux sur l'économie sénégalaise. Elle s'inscrit dans le cadre du lien entre développement et migration des travailleurs hautement qualifiés en particulier qui, depuis le milieu des années 2000, est devenu un thème majeur des discussions sur l'impact des mouvements migratoires sur les économies des pays africains. Ce lien est à double sens. Il consiste, d'un côté, à mettre l'accent sur le rôle positif de la migration en matière de développement tant des pays d'origine que des pays de destination. Il s'agit, d'un autre côté, d'assurer aux pays d'origine les bases nécessaires leur permettant de limiter le départ de certaines catégories de migrants (Kabbanji, 2010). L'impact positif des migrations internationales se mesure alors à l'aune des

flux migratoires correspondant aux seuls besoins en main-d'œuvre des pays d'accueil, en contrepartie des transferts de compétence et d'argent en faveur des pays d'origine. On admet ainsi le postulat selon lequel le faible niveau de développement et la pauvreté des pays d'origine seraient les principaux déterminants de l'émigration. L'un des moyens pour développer ces zones est la mise à profit des compétences et des transferts monétaires des émigrés ainsi que la réinsertion des migrants de retour dans le circuit économique.

Mais les migrations internationales ne sont pas non plus exemptes d'effets négatifs. Elles peuvent causer d'importantes pertes de capital humain et de ressources pour les pays d'origine et être source de tensions politiques, économique et sociales dans les pays de destination (Kabbanji, 2010). Pour limiter cet impact négatif de la fuite des cerveaux sur les pays d'origine, l'effort doit porter sur la migration circulaire et/ou le retour des migrants qualifiés, ces derniers pouvant contribuer au développement des pays d'origine à travers le transfert et l'investissement des compétences et des ressources financières acquises dans les pays d'accueil (Kabbanji 2008).

Notre analyse vise en particulier à répondre aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les principales raisons des migrations ?
- 2) Que représente la fuite des cerveaux dans l'ensemble des mouvements migratoires sénégalais ?
- 3) Quelles sont les destinations des migrants de niveau d'éducation supérieur ?
- 4) Quel est le profil des migrants hautement qualifiés (âge, catégories socio-professionnelles, etc.) ?
- 5) Quels sont les secteurs et les catégories socio-professionnelles les plus touchés par la fuite des cerveaux?
- 6) Quel est le statut d'occupation des migrants hautement qualifiés avant le départ vers les pays d'accueil ?
- 7) Dans quels types de professions les migrants travaillent-ils dans leur pays d'accueil?
- 8) A quelle hauteur les migrants de niveau d'éducation supérieur contribuent-ils aux transferts de fonds?
- 9) Les membres de la diaspora sont-ils à l'origine de projets d'investissement au Sénégal?
- 10) Comment les émigrés investissent-ils les compétences acquises à l'étranger dans le développement du Sénégal ?
- 11) Y a-t-il des expériences de collaboration entre des institutions locales et les membres de la diaspora en tant qu'experts ou consultants?
- 12) Quelles sont les caractéristiques des migrants de retour?

- 13) Dans quels types d'activités ou d'emplois les migrants de retour s'engagent-ils le plus souvent?
- 14) Les migrants de retour apportent-ils de l'épargne ou des actifs financiers acquis à l'étranger?
- 15) Les migrants de retour sont-ils à l'origine de projets d'investissements au Sénégal?

Tableau 1 : Sénégal : indicateurs clés

Population estimée (projection 2011)	12 855 153
Superficie (km ²)	196 712
Taux d'urbanisation en % (en 2008) (Projection ANSD)	46,8
Population totale des femmes (en 2011) (Projection ANSD)	6 504 486
Population totale des hommes (en 2011) (Projection ANSD)	6 350 667
Taux d'accroissement intercensitaire %	2,5
Densité (Nbre d'habitants / km ²) en 2011 (Projection ANSD)	65,3
Taux de croissance (en 2010)	4,1%
PIB en valeur (en 2010)	6 367 milliards de F CFA
PIB par tête (en 2010)	509 096 FCFA
Revenu national disponible brut (en 2010)	6 942 milliards de francs CFA
Taux d'inflation (en 2011)	+3.4%
Indice de développement humain (2011). (Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD)	0,459
Taux d'analphabétisme en % (ESPS, 2005-2006)	58,2
Taux d'analphabétisme des hommes en % (ESPS, 2005-2006)	47,9
Taux d'analphabétisme des femmes en % (ESPS, 2005-2006)	67,1

Source : ANSD

I. Environnement socio-économique

1.1. Contexte de faible croissance et de pauvreté persistante

Un regard sur l'évolution de l'économie sénégalaise montre que celle-ci se caractérise globalement par une croissance du PIB non seulement faible mais très fluctuante. Du début des années 60 au milieu des années 90 celle-ci n'a été que rarement supérieure au taux de croissance démographique (2,7% dans la période 1976-1988). Cette situation s'est traduite par une pauvreté et des inégalités étendues, la proportion des ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté ayant atteint 61,4% et celle des individus, 67,9% selon les données de la première Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-I) réalisée en 1994/95. Les mêmes données indiquent une forte polarisation des dépenses de consommation dont 40 % étaient effectuées

par le cinquième des ménages les plus riches, contre seulement 8 % par celui des ménages les plus pauvres.

Pour faire face aux déséquilibres macroéconomiques de la fin des années 70, l'Etat du Sénégal a d'abord adopté des programmes d'ajustement structurel dont la mise en œuvre sur près d'une quinzaine d'années s'est traduite par d'importants coûts sociaux et l'accentuation des inégalités. La longue phase de croissance (autour de 5%), amorcée au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994, s'est certes accompagnée d'une réduction de l'incidence de la pauvreté, mais du fait de son niveau relativement bas et de son faible effet d'entraînement, son impact sur la pauvreté fut sensible mais modeste. En 2001/2002, la pauvreté touchait encore 48,5% des ménages et 57,1% des individus (ESAM II)¹. Elle est plus répandue en milieu rural où elle touche 60,4 % des ménages, contre un ménage sur trois (environ 33 %) dans la zone urbaine de la région de Dakar, et 43,3 % dans les autres villes du pays (ANSD, 2004).

Les années 2000 ont été marquées par de fréquents épisodes de ralentissement de la croissance combinés aux effets de la crise alimentaire et financière de 2007/2008 : 0,7% en 2002, 2,5% en 2006, 3,2% en 2008 et 2,2% en 2009 (ANSD, 2011). Ces ralentissements se sont soldés par une croissance négative du PIB par tête sur la période.

1.2. Situation du marché du travail

Les flux migratoires sont l'un des premiers baromètres de la situation du marché du travail (population active, emplois offerts, niveau du revenu du travail, etc.). Ils en constituent l'une principales variables d'ajustement. Le Recensement général de la population et de l'habitat de 2002 (RGPH-III) a estimé la population active du Sénégal à 5,7 millions de personnes en 2002, ce qui représente 58,4% de la population totale. Selon les projections, elle s'élèverait à 7,3 millions en 2010.

La situation du marché du travail est marquée par un profond déséquilibre entre la demande et l'offre d'emplois. Pendant que le nombre de demandeurs augmente de 202.000 individus (dont près de 100.000 nouveaux diplômés) par an, la moyenne annuelle de création d'emplois nouveaux directs par le secteur privé est de 30.000 emplois dont 20.000 dans la seule région de Dakar (ANSD, 2011). Cela se traduit par un taux de chômage de 13% en

¹Observons toutefois que l'Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS), réalisée en 2001 et portant sur le même échantillon que celui de l'ESAMII, avait montré que deux tiers (66 %) des ménages s'estimaient pauvres dans leur communauté durant les cinq années précédant l'enquête (ANSD, 2002) et dont 23 % se disaient très pauvres.

moyenne nationale. Le tableau 2 montre que celui-ci est nettement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (18,4 % et 15,2% contre 9,8 %).

Tableau 2 : Situation dans l'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans selon le milieu de résidence

	Dakar Urbain	Autres urbains	Rural	Total	
	En %	En %	En %	En %	Effectifs
Occupés	49,0	46,3	54,2	51,3	2.701.562
Chômeurs	11,1	8,3	5,9	7,7	403.696
Taux de chômage	18,4	15,2	9,8	13,0	
Actifs	60,1	54,7	60,0	59,0	3.105.258
Inactifs	12,6	62,8	38,7		2.036.327
Taux d'activité	61,1	55,8	61,8	60,4	

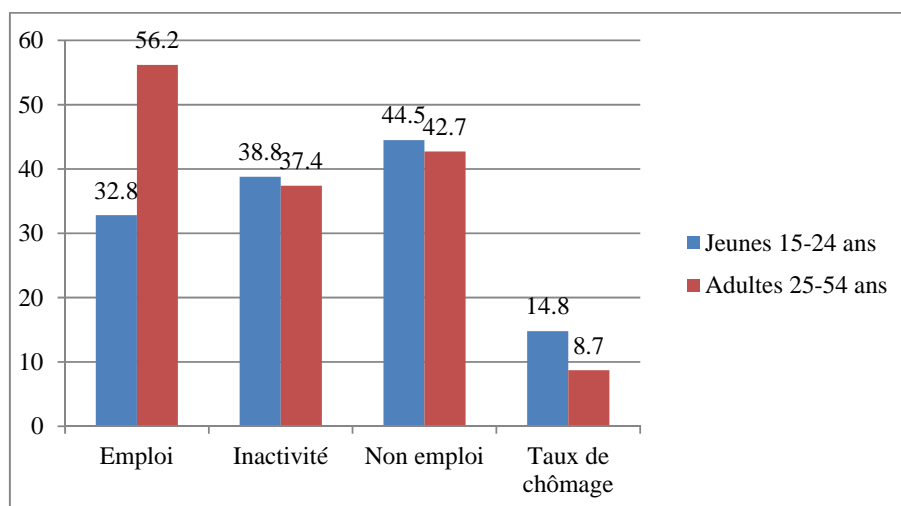
Source : Banque mondiale (2007) d'après les données du RGPH III

L'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006) a estimé la population occupée à un peu plus de 3.300.000 individus, soit un taux d'occupation de 38,7% de la population en âge de travailler, ce qui correspond à quatre travailleurs sur dix personnes en âge de travailler. Le taux d'occupation des hommes (53,6%) est le double de celui des femmes (25,5%). La situation de l'emploi est également moins favorable pour les jeunes de 15 à 24 ans que pour les adultes de 25 à 55 ans : leur taux d'occupation est estimé à 32,8% contre 56,2% et leur taux de chômage à 14,8% contre 8,7% (graphique 1). Ces résultats sont révélateurs des plus grandes difficultés qu'éprouvent les jeunes à intégrer le marché du travail.

Quant aux caractéristiques de l'emploi, elles varient énormément suivant le milieu de résidence. En milieu rural, quatre travailleurs sur cinq sont occupés dans le secteur primaire (agriculture, élevage et exploitation forestière) selon les résultats de l'ESPS (2005-2006). En milieu urbain en revanche, le commerce constitue l'occupation principale pour environ un tiers des personnes occupées.

Le niveau de revenu des travailleurs est également très variable selon qu'ils sont dans le secteur formel ou informel et selon le niveau d'instruction et le sexe. De façon globale, le salaire moyen des travailleurs du secteur moderne est trois fois plus élevé que le revenu des travailleurs du secteur informel (Banque mondiale, 2007).

Graphique 1: Chômage, emploi et activité des jeunes et des adultes (en %)



UCW, 2010

Ces données globales doivent cependant être appréciées en tenant compte de la grande dualité qui caractérise le marché du travail au Sénégal, avec un secteur moderne dominé par le secteur public et implanté en zones urbaines, et un secteur informel hétéroclite mais particulièrement dynamique. Une des caractéristiques principales du premier secteur est sa faible capacité à satisfaire l'offre de travail. Les données disponibles les plus récentes indiquent en effet que sur une population occupée de l'ordre de 3.600.000 individus en 2007, seuls 141.200 travailleurs environ (soit 4,0%) sont dans le secteur moderne, dont 101.300 salariés permanents et 39.900 employés saisonniers (ANSD, 2008). Notons que près de 80% des salariés permanents sont du secteur public. On en déduit que sur dix travailleurs en activité neuf sont du secteur informel.

Le tableau 3 donne la répartition des travailleurs du secteur moderne selon le sexe et le type d'emploi occupé. Il indique que plus de six d'entre eux sur dix appartiennent aux catégories socio-professionnelles les moins qualifiées (employés, ouvriers, manœuvres). Seuls 12 travailleurs sur 100 appartiennent à la catégorie des cadres supérieurs et moyens. On note, de manière un peu surprenante, que la proportion des travailleurs des catégories socio-professionnelles supérieures et moyennes est plus importante chez les femmes que chez les hommes : respectivement 5,7% et 4,7% de cadres supérieurs ; 13% et 6,6% de techniciens supérieurs et de cadres moyens.

Tableau 3 : Répartition des salariés du secteur moderne selon le sexe et les catégories socio-professionnelles en 2007

Catégorie socio-professionnelle	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cadres supérieurs	4 005	4,7	868	5,7	4 873	4,8

Techniciens supérieurs, cadres moyens	5 710	6,6	1 995	13,0	7 705	7,6
Techniciens, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés	20 775	24,1	5 703	37,2	26 478	26,1
Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	55 537	64,6	6 756	44,1	62 293	61,5
Total permanents	86 027	100,0	15 322	100,0	101 349	100,0
Total saisonniers	36 335		3 526		39 861	
Total général	122 362		18 848		141 210	

ANSD, 2008

Pour l'immense majorité des travailleurs sénégalais, le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois et la première source de revenus. Il représente environ 60 % du PIB et croît à un taux annuel moyen de près de 3% (Banque mondiale, 2007). En 2007, on y compte plus de 3,5 millions de travailleurs, soit plus de neuf Sénégalais occupés sur dix. Un peu plus de la moitié de ces effectifs travaillent dans le secteur primaire et un tiers dans le secteur tertiaire. Que ce soit dans un cadre familial ou sous forme d'auto emploi, les activités dans ce secteur occupent généralement des travailleurs n'ayant ni éducation ni qualification professionnelle.

Tableau 4: Population active occupée par secteur (Estimation en équivalent temps plein, en milliers d'actifs)

	2005	2006	2007
Secteur primaire	1886	1921,5	1957,6
Secteur secondaire	435,4	447	458,9
Secteur tertiaire	994,3	1054,3	1118,4
Total	3315,7	3422,8	3534,9

ANSD, 2008

De l'analyse du taux d'emploi selon le niveau d'éducation des travailleurs, il ressort deux principales conclusions (UCW, 2010) :

- 1) Le niveau de chômage varie sensiblement avec le niveau d'éducation: il est plus élevé pour les personnes actives les plus instruites ; ce qui, en milieu urbain, s'explique par le décalage entre les profils des demandeurs d'emploi et les exigences et besoins du marché de travail, et en milieu rural par le faible niveau de qualification requis pour les structures économiques.
- 2) La relation entre le niveau de formation et le statut du travail est plus positive en revanche : plus le niveau d'instruction du travailleur est élevé plus il a la chance d'avoir un emploi salarié.

Les tableaux 5 et 6 illustrent ce double constat pour le cas des jeunes travailleurs de 15 à 24 ans.

Tableau 5 : Chômage, emploi et inactivité de jeunes de 20-24 ans par niveau d'éducation (en %)

	Sans instruction	Elémentaire	Moyen	Secondaire	Supérieur
--	------------------	-------------	-------	------------	-----------

Emploi	43,3	50,8	43,2	45,3	54,1
Chômage	5,8	8,9	17,2	16,7	19,8
Inactivité	56,7	49,2	56,8	54,7	45,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

UCW, 2010

Tableau 6 : Part de l'emploi salarié et familial dans l'emploi des jeunes de 20-24 ans par niveau d'éducation (en %)

	Sans instruction	Elémentaire	Moyen	Secondaire	Supérieur
Salarié	9,2	16,3	23,7	54,5	81,9
Familial	27,0	35,4	36,8	15,4	0,0

UCW, 2010

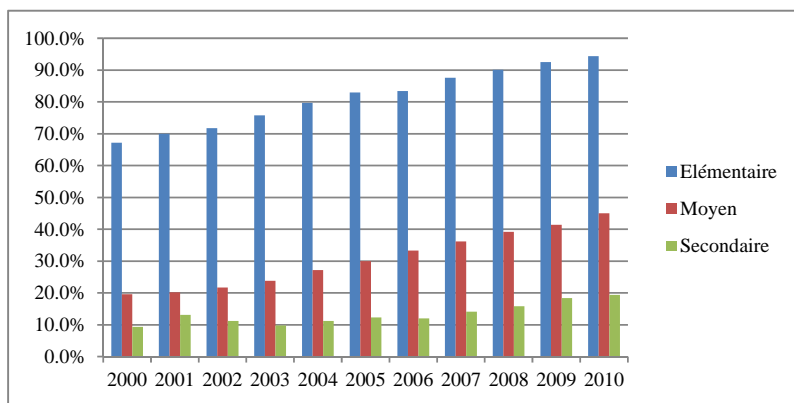
1.3. Niveau de développement du capital humain

Le niveau d'éducation des populations est le tout premier indicateur du degré de développement du capital humain d'un pays. De ce dernier dépendent les niveaux de qualification et de rémunération des emplois offerts sur le marché du travail. Les flux migratoires d'un pays vers un autre et leur impact sont, dans une large mesure, déterminés par le différentiel de capital humain existant entre les deux pays. Au Sénégal, malgré les progrès réalisés en matière de scolarisation, les taux d'analphabétisme et d'échec scolaire restent très élevés, conduisant ainsi la population active vers des emplois informels peu qualifiés et mal rémunérés.

L'accès à l'enseignement pré-universitaire

Le Sénégal a, depuis la mise en œuvre du PDEF en 2001, accompli des progrès considérables dans l'accès à l'enseignement ainsi que dans l'amélioration de la parité filles-garçons. Ces efforts se sont notamment traduits par une augmentation continue des taux de scolarisation dans tous les niveaux d'enseignement. Le graphique 2 ci-après présente l'évolution des taux bruts de scolarisation (TBS) dans les trois premiers niveaux d'enseignement. Au niveau du cycle élémentaire, il est passé de 67,2 % en 2000 à 94,4% en 2010, soit une augmentation de 40% en 10 ans. L'amélioration de l'accès à l'enseignement moyen et secondaire est encore plus sensible, le TBS ayant plus que doublé dans chacun des niveaux : de 19,6% à 45% dans le premier et de 9,3% à 19,4% dans le second.

Graphique2 : Evolution des taux bruts de scolarisation par niveau d'enseignement



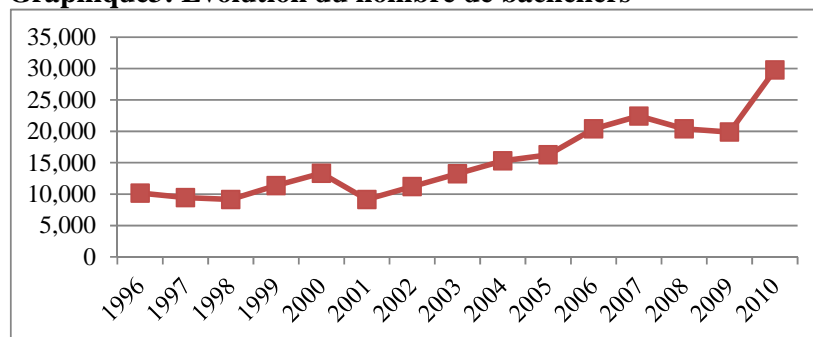
Source : Statistiques scolaires (Ministère de l'Education Nationale).

L'accès à l'enseignement supérieur

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'une des difficultés majeures auxquelles l'enseignement supérieur doit faire face depuis plus de deux décennies est le contraste entre la forte croissance de la demande d'enseignement supérieur, les faibles capacités d'accueil des universités et l'offre de travail restreinte pour les diplômés du supérieur. Le résultat est une baisse constante de la qualité de l'enseignement, des taux d'échec élevés et un nombre croissant de diplômés chômeurs. La question qui se pose est de savoir comment adapter qualitativement et quantitativement l'offre de formation des étudiants aux besoins effectifs du marché du travail en tenant compte du fait que le secteur moderne, le plus à même d'accueillir les diplômés de l'enseignement supérieur, ne constitue en moyenne que 6% du marché du travail et ne contribue que pour 1% à la création d'emplois (Banque mondiale, 2007).

Le premier indicateur de la demande d'enseignement supérieur est le nombre de bacheliers sortant annuellement du cycle d'enseignement supérieur. Le graphique 3 retrace l'évolution du nombre de bacheliers sur une quinzaine d'années. Il montre qu'après avoir fluctué autour d'une moyenne de 10.000 par an jusqu'en 2001, le nombre de bacheliers a rapidement augmenté jusqu'à atteindre près de 30.000 en 2010. Ces effectifs correspondent à des taux d'admission au baccalauréat tournant autour de 43% par an. Sur la période 2000-2010, le nombre de bacheliers a ainsi progressé au taux de 15% par an en moyenne.

Graphique3: Evolution du nombre de bacheliers

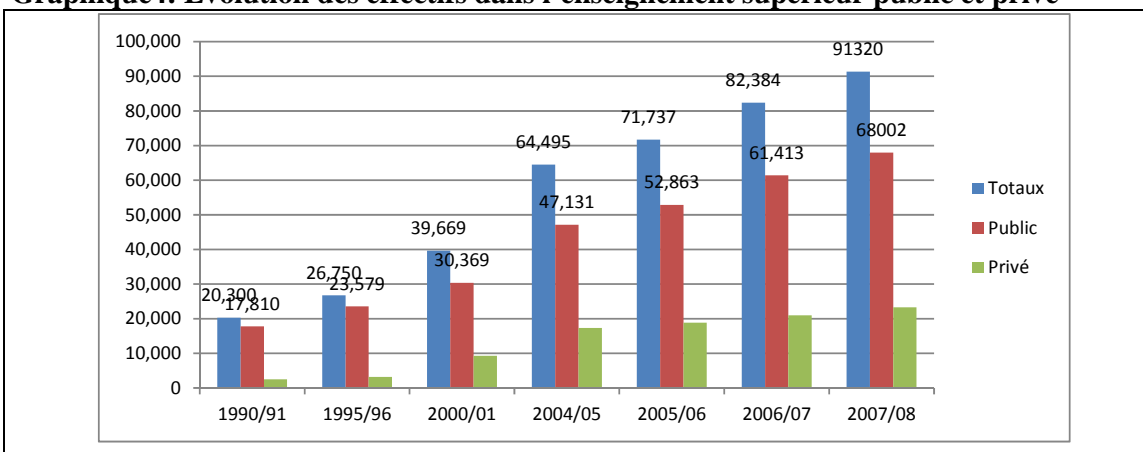


Source : Office du bac

En conséquence de l'augmentation du nombre de bacheliers, le nombre d'inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur publiques a explosé en passant d'un peu plus de 30.000 étudiants en 2001 à plus de 68.000 en 2008. A ces effectifs, il faut ajouter 23.000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur privé. Exprimés en termes de taux brut de scolarisation, ces effectifs représentent 8 % de la population âgée de 20 à 24 ans.

Le graphique 4 ci-dessous retrace l'évolution des effectifs enrôlés dans l'ensemble du système d'enseignement supérieur depuis les années 1990. Dans la période 2001-2008, les inscriptions dans les institutions d'enseignement supérieur ont crû au taux de 12,7% par an, soit le double du taux d'accroissement des effectifs de la décennie précédente.

Graphique4: Evolution des effectifs dans l'enseignement supérieur public et privé



Source : Revue des dépenses dans l'enseignement supérieur (Banque mondiale, 2010)

La forte progression des effectifs peut également être appréciée à travers l'évolution du ratio du nombre d'étudiants pour 100.000 habitants qui est passé de 254 en 1990/91 à 771 en 2007/08, soit un triplement en vingt ans. Ce taux de couverture est similaire à celui des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Cameroun. Il est supérieur à ceux du Bénin, du Ghana et de la plupart des autres pays africains, mais inférieur à aux taux des pays émergents tels que l'île

Maurice, l'Inde ou la Chine, et ne représente qu'un tiers de la couverture réalisée dans les pays à revenu intermédiaire (Banque mondiale, 2011b).

II. Tendances migratoires générales

Les statistiques sur le nombre d'émigrés sénégalais en général et sur la migration des travailleurs qualifiés en particulier sont très variables d'une source à une autre. Elles sont d'autant plus imprécises qu'un nombre croissant de départs se fait de manière illégale. Des différences de définition, de méthode de collecte ou d'estimation sont les principales causes de ces divergences.

2.1. Sources de données sur la migration

Les recensements, les enquêtes-ménages et les statistiques administratives constituent les principales sources de données nationales sur la migration internationale au Sénégal. On distingue ainsi les données fournies par les différentes enquêtes et celles estimées par le Ministère des Sénégalais de l'extérieur à partir de relevés administratifs, tels que les registres des polices des frontières et les fichiers d'immatriculation des ambassades et des consulats à l'étranger.

Les premières enquêtes spécifiquement consacrées à la migration sont l'Enquête Main-d'œuvre et Migration réalisée en 1979, et l'Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal (EMUS) menée en 1993. L'EMUS de 1992/1993a retenu que l'émigrant international est l'individu qui a quitté le Sénégal pour une destination étrangère depuis au moins six mois ou qui a l'intention d'y résider pour plus de six ans. Pour le Recensement général de la population et de l'habitat de 2001 (RGPH-III), l'émigrant est l'individu qui a quitté le Sénégal pour s'installer à l'étranger au cours des cinq années précédant le recensement et qui y demeure encore au moment du recensement. Dans l'Enquête sénégalaise auprès des ménages réalisée en 2001-2002 (ESAM-II), la période de référence est d'un an. Quant aux statistiques officielles, elles s'intéressent plutôt à tous les Sénégalais vivant à l'étranger. Le concept correspondant (celui de « Sénégalais de l'extérieur ») est donc beaucoup plus large que celui de l'émigrant récent, puisqu'il intègre toutes les personnes de nationalité sénégalaise vivant à l'étranger (qu'elles aient migré ou qu'elles soient nées à l'étranger).

Signalons aussi l'enquête réalisée en 2008 dans le cadre du projet Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) par l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) de France en rapport avec l'Institut de Population, de Développement et de la Santé de la

Reproduction (IPDSR) de l'Université Cheikh Anta Diop. L'objectif principal de celle-ci était de produire des données quantitatives permettant d'appréhender à la fois la circulation des migrants et l'impact des migrations dans le pays d'origine. L'enquête a été cependant restreinte à la seule région de Dakar. Les données ont été collectées à la fois auprès de ménages de la Région de Dakar et de migrants établis dans trois pays de destination que sont la France, l'Espagne et l'Italie.

Dans cette analyse, nous nous appuyons essentiellement sur les résultats de l'Enquête Migration et Transferts de Fonds au Sénégal (EMTFS) réalisée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) en 2009 pour le compte de la Banque mondiale, sans négliger les données provenant des autres sources. D'envergure nationale, l'EMTFS porte à la fois sur les ménages et les individus qui vivent dans le ménage (dont les migrants de retour) d'une part et sur les migrants anciens membres du ménage, d'autre part. Il comporte également un module portant sur les transferts en provenance de migrants non anciens membres du ménage.

La base de sondage est constituée de la liste des districts de recensement obtenus avec la cartographie réalisée dans le cadre de la réalisation du RGPH-III. L'échantillon de l'EMTFS comporte trois groupes de 700 ménages chacun : le groupe des ménages sans migrants, celui avec migrants internes et celui avec migrants internationaux, soit un nombre total de 2100 ménages. Trois strates sont distinguées se situant au niveau urbain (Dakar, autres urbains) et rural.

L'enquête s'est déroulée dans la période d'octobre à décembre 2009. Le nombre total de ménages ayant finalement répondu aux questionnaires s'élève à 1953, ce qui, par extrapolation, correspond à 1.340.597 ménages. Les informations collectées à travers les différents modules de l'enquête ont porté sur :

- les caractéristiques et les conditions de vie des ménages d'origine des migrants ;
- les caractéristiques, les motifs, la destination et le statut des migrants avant et après leur départ;
- la régularité, les modalités et le volume des transferts ;
- les bénéficiaires et les utilisations des transferts ;
- la nouvelle vie des migrants de retour.

2.2. Stock et flux migratoires

Selon une source citée par l'OIM (2009a), le stock d'émigrés sénégalais est évalué entre 2,5 à 3 millions de personnes en 2008. L'EMUS avait estimé à 171.387, le nombre de sénégalais

partis à l'étranger entre 1988 et 1992 (OIM, 2009). Selon l'ESAM-II, le flux d'émigrés sénégalais entre 1997 et 2001 s'élèverait à environ 169.000 individus, soit 1,8% de la population totale et 33.800 émigrants par an.

L'encadré ci-dessous donne quelques indicateurs relevés par la Banque mondiale (2011) sur la situation migratoire du Sénégal en 2010. Selon ces données, le nombre d'émigrés sénégalais s'élèverait à un peu plus de 636.000 en 2010, soit l'équivalent de 4,9 % de la population totale.

ENCADRE N° 1 : SENEGAL : PROFIL MIGRATOIRE GENERAL

Population (2009) 12.5 millions
 Population growth (avg. annual %, 2000–09): 2.6
 Population density (people per km², 2008) 63.4
 Labor force (2008) 4.9 millions
 Unemployment rate (% of labor force, 2008) —
 Urban population (% of pop., 2009) 42.6
 GNI (2009) 12.9 US\$ billions
 GNI per capita, Atlas method (2009) 1,030 US\$
 GDP growth (avg. annual %, 2005–09) 3.6
 Poverty headcount ratio at national poverty line (% of pop., 2005) 33.5
 Age dependency ratio (2009) 85.0
EMIGRATION, 2010
 ■ Stock of emigrants: 636.2 thousands
 ■ Stock of emigrants as percentage of population: 4.9%
 ■ Top destination countries: The Gambia, France, Italy, Mauritania, Spain, Côte d'Ivoire, Gabon, the United States, Mali, Guinea-Bissau
SKILLED EMIGRATION, 2000
 ■ Emigration rate of tertiary-educated population: 17.7%
 ■ Emigration of physicians:
 (a) 27 or 2.9% of physicians trained in the country (*Source: Bhargava, Docquier, and Moullan 2010*)
 (b) 678 or 51.4% of physicians born in the country (*Source: Clemens and Pettersson 2006*)
 ■ Emigration of nurses: 695 or 26.9% of nurses born in the country

Source : World Bank (2011)

L'EMTFS a défini le migrant international comme un individu qui a quitté son ménage depuis au moins un an pour s'installer à l'étranger. Est aussi considéré comme migrant l'individu qui a quitté son ménage depuis moins d'un an mais avec l'intention de s'établir durablement à l'étranger. L'EMTFS a estimé à un peu plus de 582.118 le stock d'émigrés sénégalais en 2009, soit l'équivalent de 4,6% de la population totale. Ces migrants sont composés à 86,9% d'hommes et à 13,8% de femmes, soit une légère diminution de la proportion de femmes par rapport aux résultats de l'ESAM-II (respectivement 84% et 16%).

Tableau 7 : Répartition des migrants sénégalais selon le sexe

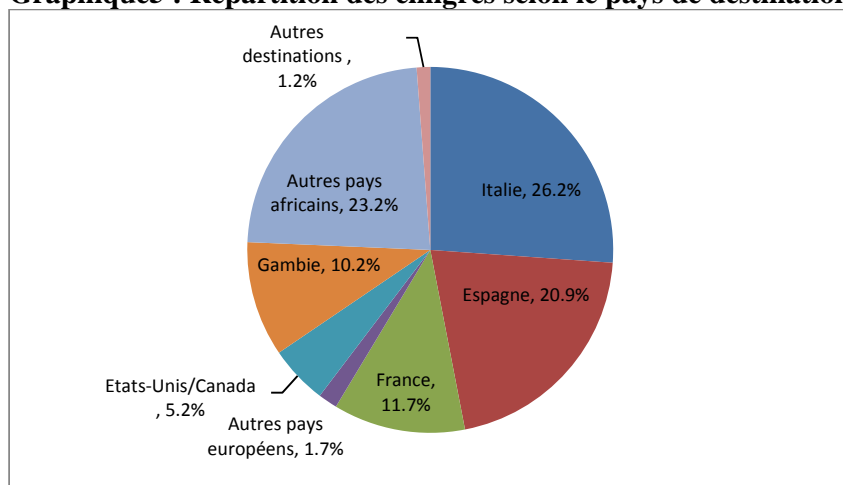
Sexe	Effectif	%
Hommes	505.741	86,9
Femmes	76.377	13,1
Total	582.118	100,0

Source : EMTFS, 2009

L'évolution des flux d'émigration au cours des vingt dernières années reflète clairement l'émergence de nouvelles destinations. Alors qu'au cours de la période 1988-1992, un migrant sur trois seulement était établi hors d'Afrique, on est passé à un sur deux à la fin des années 1990 et à deux sur trois actuellement. On observe que les destinations traditionnelles des Sénégalais (France et Afrique centrale notamment) sont en recul au profit de pays comme l'Italie, l'Espagne et les Etats Unis. La liste des pays de destination s'est également diversifiée, marquant une tendance à une internationalisation réelle de la migration sénégalaise.

Le graphique 5 ci-après présente la répartition des migrants sénégalais selon les pays de destination d'après les résultats de l'EMTFS de 2009. Il montre notamment que six émigrés sur dix ont pour destination les pays européens, avec, par ordre d'importance décroissante, l'Italie (23,8%), l'Espagne (19,3%) et la France (12,9%). L'Afrique accueille un peu plus du tiers (35,6%) des émigrés sénégalais, avec en tête, la Gambie (10,3%), la Côte d'Ivoire (4,7%), la Mauritanie (4,1%) et le Gabon (3,8%). Comparés à ceux de l'ESAM-II, ces résultats suggèrent une désaffection vis-à-vis de l'Afrique (baisse de 43,8% à 35,6%) et d'une poussée vers l'Europe (hausse de 46% à 57,8%).

Graphique5 : Répartition des émigrés selon le pays de destination



Source : EMTFS (2009)

Le tableau 8 présente la répartition des migrants sénégalais selon la durée du séjour à l'étranger. Il indique notamment que 46,3% d'entre eux, soit 243.095 individus, sont partis au cours des cinq dernières années précédant l'EMTFS. Cela représente des départs d'un peu

plus de 48.600 migrants en moyenne annuelle. Ce flux d'émigration est une fois et demie supérieure aux 169.000 départs environ enregistrés par l'ESAM-II entre 1997 et 2001. On note tout de même qu'un peu plus du quart des émigrés sénégalais ont une durée de séjour à l'étranger supérieure à 10 ans.

Tableau 8 : Répartition des émigrés selon la durée de séjour à l'étranger

Durée	Effectif	%
< 1 an	18.803	3,6
1 à 2 ans	97.706	18,6
3 à 5 ans	126.586	24,1
6 à 10 ans	144.944	27,6
> 10 ans	136.359	26,0
NSP	57720	
Total	582118	100,0

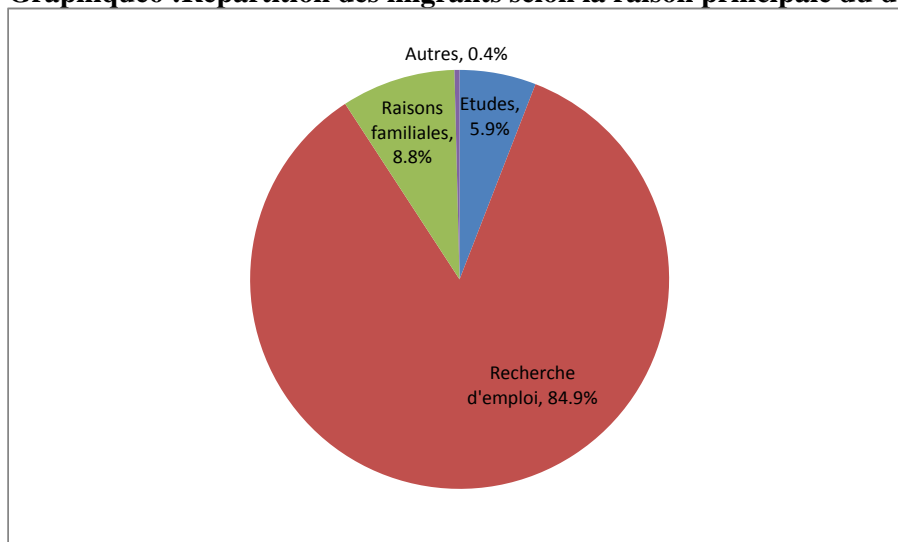
Source : EMTFS (2009)57720

2.3. Les déterminants de la migration

Bien qu'ils soient étroitement liés à la situation économique et aux conditions de vie de la population en général, les déterminants de la migration des Sénégalais revêtent aussi des aspects à la fois microéconomiques, culturels et sociologiques. Pour analyser ces facteurs, il faut examiner les résultats d'enquête relatifs aux motifs de migration.

Les résultats de l'EMTFS indiquent que pour plus de huit migrants sénégalais sur dix (84,9%), la recherche d'un meilleur ou d'un nouvel emploi est le principal motif de migration. Ce motif est suivi de loin des raisons familiales (8,8%) et du désir de poursuivre des études (5,9%). Comparés à ceux de l'ESAM-II, ces résultats dénotent d'une évolution très marquée en faveur d'une migration de travail. Les résultats de l'ESAM-II indiquent en effet que 76,1% des émigrants de la période 1997-2001 ont déclaré avoir quitté le pays pour trouver un emploi, contre 10,2% pour des raisons familiales et 9,5% pour aller poursuivre des études.

Graphique 6 : Répartition des migrants selon la raison principale du départ



Source : EMTFS (2009)

Cette évolution peut s'expliquer par l'ouverture de nouvelles destinations comme l'Espagne et l'Italie dont la vocation est d'être des pays d'accueil d'une migration de travail majoritairement composée d'auto-employés et de travailleurs du secteur informel, si ce ne sont pas des étudiants diplômés en situation de chômage.

Il est vrai, comme le montre le tableau 9, que les trois quarts des migrants sont soit des auto-employés (56,2%) soit des étudiants (10,4%) soit des chômeurs (6,6%). Seuls 16,2% d'entre eux avaient un emploi salarié avant le départ. Comparés aux résultats de ESAM-II, ce statut d'occupation des nouveaux émigrés sénégalais indique une forte augmentation de la proportion d'occupés et une diminution de la proportion de chômeurs parmi les candidats à l'émigration. Cela pourrait s'expliquer par la propension de plus en plus forte des migrants d'aller à la recherche d'emplois nouveaux et mieux rémunérés que ceux qui leur sont offerts au Sénégal. Il s'y ajoute la tendance à la « sédentarisation » des étudiants à la fin de leurs études.

Tableau 9: Répartition des émigrés selon le statut d'occupation avant migration (en%) en 2001 et 2009

Occupation principale	ESAM II	EMTFS
	2001	2009
Occupés	45,9	72,4
- Salariés		16,2
- Auto-employés		56,2
Etudiants/élèves	14,2	10,4
Chômeurs	29,0	6,6
Autres	10,8	5,4
NSP		2,2

Total 100,0 100,0
 Sources : EMTFS (2009)

2.4. Profil des migrants

Les émigrés sénégalais se caractérisent par un profil relativement jeune. Les résultats de l'EMTFS indiquent en effet que les deux tiers (66%) d'entre eux ont entre 15 et 40 ans. Ces résultats peuvent être comparés à ceux de l'ESAM-II qui indiquent que 67,8 % des migrants de 1997-2001 avaient un âge compris entre 15 et 34 ans et 94,1% un âge compris entre 15 et 54 ans. Cette évolution témoigne d'un certain vieillissement des flux migratoires qui peut s'expliquer par la diversification et la généralisation de l'émigration à toutes les couches de la population, y compris celles qui se présentent plus tardivement sur le marché du travail en raison de la durée plus longue de leur formation, comme nous le verrons plus loin.

Tableau 10 : Répartition des migrants selon les tranches d'âge (2009).

Groupe d'âge	Ensemble	
	Effectif	%
15-19 ans	6484	1,1
20-25 ans	74536	12,8
26-30 ans	103458	17,8
31-35 ans	90167	15,5
36-40 ans	109533	18,8
41-50 ans	132683	22,8
51-65 ans	62267	10,7
Plus de 65 ans	2990	0,5
Total	582118	100,0

Source : EMTFS (2009)

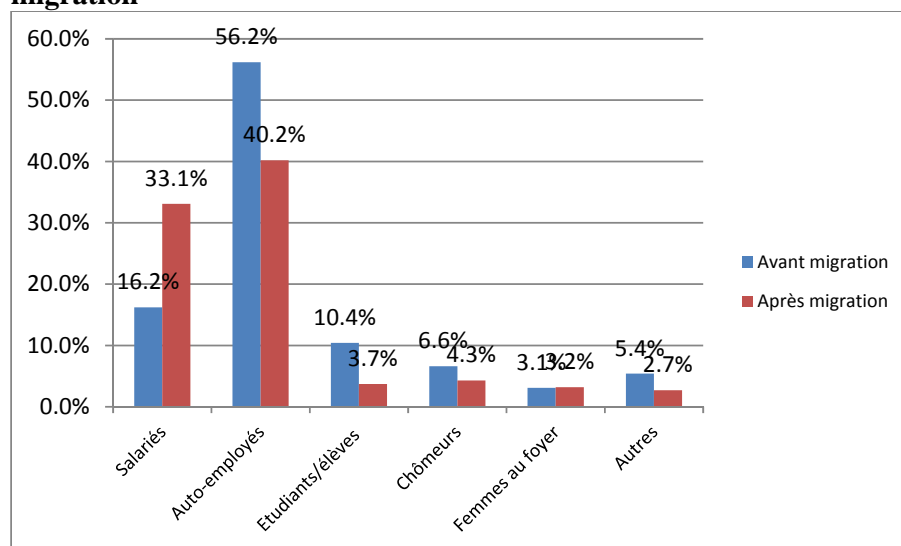
Tableau 11 : Répartition des migrants selon les tranches d'âge (1997-2001) .

Tranche d'âge	%
<15 ans	3,9
15-34 ans	67,8
35-54 ans	26,3
55-74 ans	1,6
75 ans et plus	0,1
ND	0,4
Total	100,0

Source : ESAM II

L'examen du statut d'occupation des migrants avant et après migration laisse voir une progression du statut de salarié au détriment de celui d'auto-employé et de celui d'étudiant. Cette situation suggère, comme l'ont montré d'autres études, que de plus en plus d'étudiants migrants préfèrent rester travailler dans les pays d'accueil plutôt que de revenir au Sénégal.

Graphique7 : Répartition des émigrés selon le statut d'occupation avant et après migration



Source : EMTFS (2009)

On peut également comparer les types d'emplois occupés par les migrants au Sénégal et dans les pays d'accueil. Les données de l'EMTFS indiquent ici aussi des changements remarquables caractérisés par une forte diminution des emplois d'ingénieur/agent de maîtrise (passée de 26,6% à 2,5%) et une augmentation des emplois d'agent commercial (passée de 13,3% à 20,8%). Ceci peut être interprété comme un signe de déqualification du travail des migrants sénégalais dans les pays d'accueil. La diminution de la proportion d'étudiants (qui est divisée par près de 3) s'explique par la propension de ces derniers à rester dans le pays d'accueil au terme de leurs études. Ce phénomène est appelé « sédentarisation » par opposition à « circulation ».

Tableau 12 : Répartition des émigrés selon les types d'emplois avant et après migration (en%)

Emploi	Ensemble	
	Avant	Après
Administrateur/gestionnaire	0,9	0,7
Profession libérale	1,4	2,3
Technicien	1,7	2,9
Agent de bureau	1,9	0,6
Agent commercial	13,3	20,8
Ingénieur/Agent de maîtrise	26,6	2,5
Artisan/ vendeur d'objets d'art	6,9	9,3
Ouvrier	7,3	11,6
Employé/manœuvre	7,5	7,5
Etudiants/élèves	10,4	3,7
Chômeurs	6,6	4,3

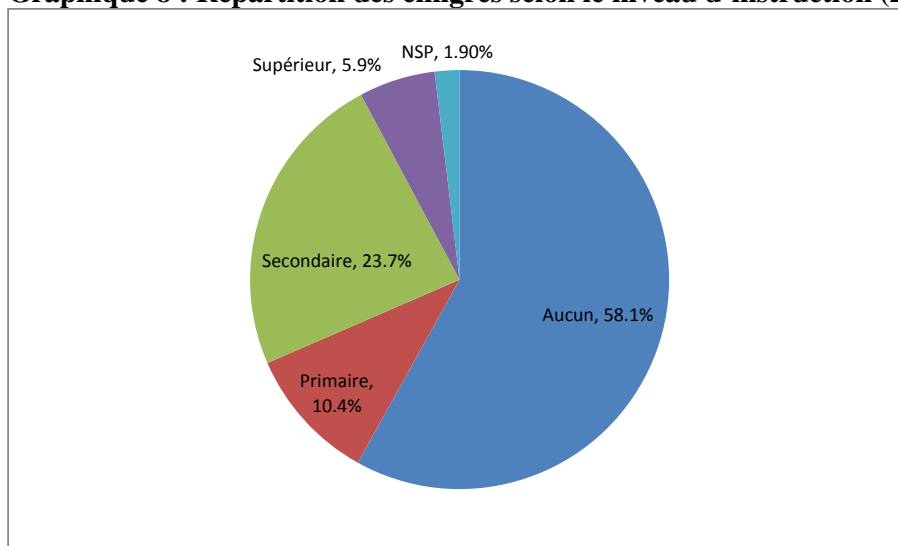
Femmes au foyer	3,1	3,2
Autres	9,8	7,3
NSP	2,6	23,3
	100,0	100,0

Source : EMTFS (2009)

2.5. Niveau d'éducation des migrants

L'EMTFS s'est particulièrement intéressée au niveau d'éducation des migrants internationaux sénégalais. Elle a notamment mis l'accent sur la dernière classe fréquentée, le niveau d'éducation le plus élevé atteint et le diplôme universitaire obtenu par le migrant avant le départ. Le graphique 8 ci-dessous montre que 58,7% des migrants sénégalais étaient analphabètes avant le départ. Il semble que cette proportion soit en diminution puisqu'ils étaient 63,5% à être dans ce cas en 2001 (ESAM-II). Près d'un quart (23,7%) des émigrés avaient atteint le niveau d'étude secondaire. Seuls 5,9% d'entre eux avaient atteint le niveau universitaire, même si, comme nous le verrons, ce pourcentage varie sensiblement en fonction des pays de destination.

Graphique 8 : Répartition des émigrés selon le niveau d'instruction (2009)



Source : EMTFS (2009)

III. Fuite des cerveaux et migration du travail qualifié

Toutes les données disponibles sur l'émigration sénégalaise indiquent que les mouvements sont majoritairement constitués d'une migration de travail et que celle-ci tend à attirer de plus en plus de personnes ayant atteint un niveau de formation supérieur (travailleurs et étudiants). Le phénomène, appelé «fuite des cerveaux », est surtout observé chez les scientifiques et les

personnels de l'éducation et de la santé (ANSD, 2010). Les pouvoirs publics y sont particulièrement attentifs en raison non seulement des proportions qu'il tend à prendre, mais aussi, au regard de l'impact qu'il a, en retour, sur la qualité des services éducatifs et sanitaires et sur le degré de motivation des personnels non migrants.

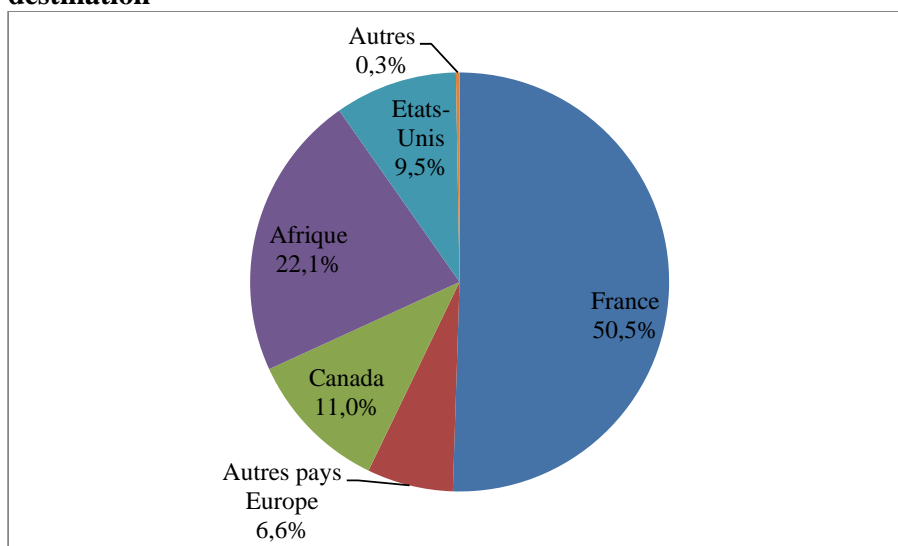
3.1. Importance et destinations des migrants hautement qualifiés

Le phénomène de l'exode des cerveaux met en évidence deux processus conjoints, à savoir une poussée migratoire globale dans la population active sénégalaise accompagnée d'une amélioration du niveau d'études et de qualification des migrants. Le niveau d'instruction et de formation des migrants est déterminant pour l'insertion réussie de ces derniers dans les économies des pays d'accueil. Etant donné le niveau de développement de la plupart des pays de destination, plus le niveau d'instruction du migrant est élevé, plus il aura la chance de trouver rapidement un emploi et de s'y adapter. Le choix de la destination dépend de la capacité d'adaptation de l'émigré qui passe à la fois par la maîtrise de la langue et les compétences techniques acquises dans la formation.

L'EMTFS a évalué le nombre d'émigrés de niveau de formation supérieur à 34.630 personnes en 2009, soit 5,9% du nombre total des migrants internationaux. Le graphique 9 ci-après indique que la moitié des migrants sénégalais de niveau de formation supérieur choisissent la France comme première destination, alors que ce pays, comme nous l'avons vu, n'accueille que 11,7% de l'ensemble des émigrés sénégalais. En revanche, l'Italie, qui attire actuellement un peu plus du quart de l'ensemble des migrants sénégalais, ne reçoit que 4 émigrés de niveau d'études supérieur sur 100. Quant à l'Espagne qui vient derrière l'Italie, avec 19,3% des émigrés sénégalais, elle n'accueille que 0,1% des émigrés de formation supérieure. Avec respectivement 11% et 9,5%, le Canada et les Etat-Unis sont devenus des pays d'accueil d'un nombre croissant de migrants sénégalais hautement qualifiés.

La plus grande maîtrise de la langue française par rapport aux autres langues est, en plus de l'héritage colonial, le principal facteur explicatif du choix de la France et, dans une moindre mesure, du Canada comme destinations privilégiées des émigrés hautement qualifiés. Cette observation est attestée a contrario par la très faible proportion d'émigrés hautement qualifiés établis en Italie et en Espagne alors que, nous l'avons vu, ces deux pays sont devenus les destinations privilégiées de 47% de l'ensemble des émigrés sénégalais.

Graphique 9 : Répartition des migrants de niveau supérieur selon le pays ou la région de destination



Source : EMTFS (2009)

3.2. Profil des migrants hautement qualifiés

Le profil général des émigrés sénégalais d'aujourd'hui, comparé à celui des émigrés du début des années 2000 et des années 90, montre une implication de plus en plus forte de travailleurs hautement qualifiés dans les flux migratoires. Cette évolution va de pair avec celle des emplois qu'occupent les travailleurs sénégalais ainsi que les secteurs d'activité dans lesquels ils ont tendance à s'insérer.

Le tableau 13 ci-après montre que les migrants hautement qualifiés présentent un profil encore plus jeune que la moyenne de l'ensemble des migrants sénégalais. Il montre en effet que 52,6% d'entre eux ont entre 15 et 35 ans contre 47,2% pour la moyenne des migrants sénégalais.

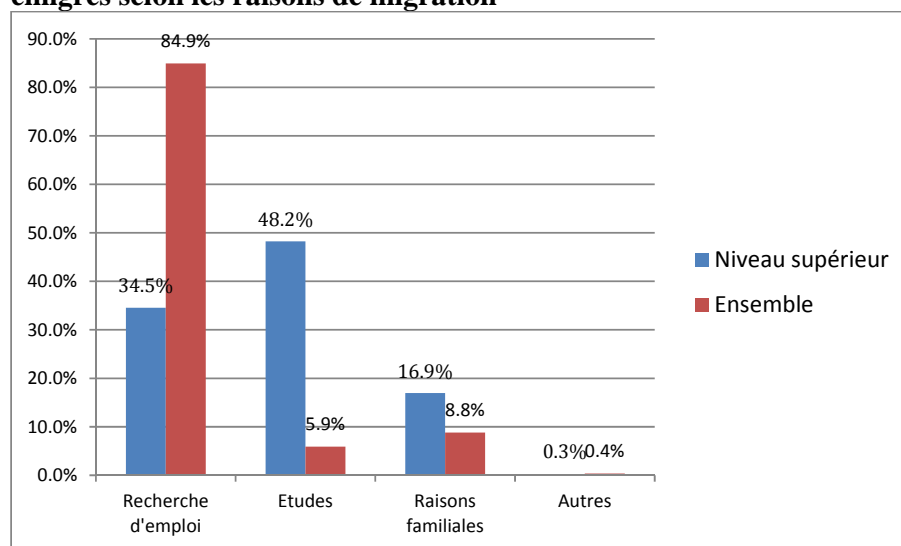
Tableau 13 : Répartition des migrants hautement qualifiés selon le groupe d'âges

Groupe d'âge	Niveau supérieur		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%
15-19 ans	60	0,2	6484	1,1
20-25 ans	5174	14,9	74536	12,8
26-30 ans	8686	25,1	103458	17,8
31-35 ans	4309	12,4	90167	15,5
36-40 ans	4832	14,0	109533	18,8
41-50 ans	8755	25,3	132683	22,8
51-65 ans	911	2,6	62267	10,7
Plus de 65 ans	1903	5,5	2990	0,5
Total	34630	100,0	582118	100,0

Source : EMTFS (2009)

La structure relativement jeune des migrants sénégalais hautement qualifiés s'explique par le fait qu'ils se composent à 48,2% d'étudiants partis à l'étranger pour poursuivre leurs études. La recherche d'emploi ne concerne que 34,5% des migrants hautement qualifiés alors qu'elle constitue le principal motif de 84,9% de l'ensemble des candidats à la migration.

Graphique 10 : Répartition des émigrés hautement qualifiés et de l'ensemble des émigrés selon les raisons de migration



Source : EMTFS (2009)

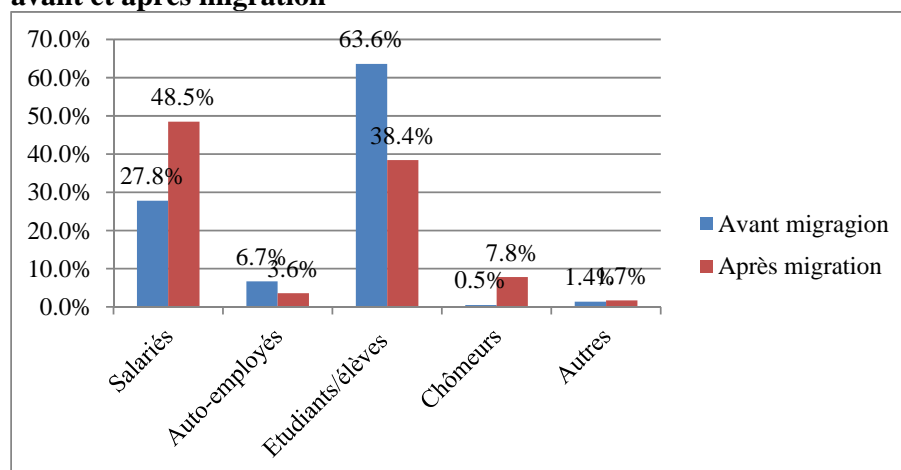
Le graphique 11 ci-après indique que plus de six migrants de niveau d'études supérieur sur dix étaient des étudiants avant de migrer. Seul un tiers d'entre eux étaient occupés comme salariés ou auto-employés. Rappelons que 72,4% des candidats à l'émigration, toutes catégories confondues, sont soit des auto-employés soit des salariés avant migration. On notera la faible proportion de chômeurs (0,5%) parmi les candidats à la migration disposant de diplôme universitaire. Signalons que selon les statistiques de l'UNESCO², le nombre d'étudiants sénégalais à l'extérieur a plus que doublé entre 2000 et 2006 en passant de 5.251 en 2000 à 11.063 en 2006 (de 4.079 à 9.399 en France).

Le statut d'occupation des migrants de niveau de formation supérieur change relativement dans les pays d'accueil où, même si une bonne partie d'entre eux gardent le statut d'étudiant (38,4%), ils deviennent majoritairement des salariés (48,5%). On observe parallèlement que la proportion des chômeurs qui n'était que 0,5% avant le départ s'élève à 7,8% dans les pays d'accueil. Cette situation peut s'expliquer par les difficultés qu'éprouvent certains travailleurs migrants à trouver, sur place, des emplois correspondant à leur niveau de qualification, ce qui se traduit par un gaspillage de compétences pour le Sénégal. Beaucoup de

² Ces statistiques sont citées par OIM (2009a)

travailleurs sont souvent amenés à accepter, faute de mieux, d'occuper des emplois moins qualifiés que ceux auxquels ils auraient pu prétendre, compte tenu de leur niveau de qualification (ANSD, 2010).

Graphique 11: Répartition des émigrés hautement qualifiés selon le statut d'occupation avant et après migration



Source : EMTFS (2009)

La répartition selon le type d'emploi des migrants hautement qualifiés occupés avant migration montre que ce sont les administrateurs/gestionnaires qui constituent plus du dixième des effectifs, alors que, si l'on considère les migrants toutes catégories confondues, seulement un sur cent occupait cette fonction avant de migrer. Les administrateurs/gestionnaires sont suivis des professions libérales (18,3%) et des techniciens (17,4%). Ces résultats montrent que ce sont les catégories socio-professionnelles les plus qualifiées et utiles au développement économique et social du pays qui sont touchées par la fuite des cerveaux. Ces cerveaux sont généralement constitués d'universitaires, d'enseignants, de médecins, de personnel de santé, d'agents de l'administration, de cadres de banque et d'étudiants en fin de formation (voir encadré n° 1). La comparaison avec les différents types d'emploi concernés par l'ensemble des flux d'émigration donne une image relativement différente : les catégories les plus touchées semblent être celles des cadres moyens (agent de maîtrise, agent commercial).

Tableau 14 : Répartition des émigrés hautement qualifiés selon le type d'emploi avant migration

Emploi	Niveau supérieur		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%
Administrateur/gestionnaire	3 312	9,6	5466	0,9
Profession libérale	2 187	6,3	8247	1,4

Technicien	2 080	6,0	9816	1,7
Agent de bureau	182	0,5	11234	1,9
Agent commercial	137	0,4	77275	13,3
Ingénieur/Agent de maîtrise	0	0,0	154669	26,6
Artisan/ vendeur d'objets d'art	675	1,9	40032	6,9
Ouvrier	1 468	4,2	42595	7,3
Employé/manœuvre	590	1,7	43786	7,5
Etudiants/élèves	22039	63,6	60270	10,4
Chômeurs	175	0,5	38357	6,6
Femmes au foyer	29	0,1	18284	3,1
Autres	1 269	3,7	56 821	9,8
NSP	487	1,4	15266	2,6
Total	34 630	100,0	582 118	100,0

Source : EMTFS (2009)

Les types d'emplois occupés par les migrants de formation supérieure avant leur migration changent sensiblement une fois établis dans les pays d'accueil. Comparées à celles avant migration, les données du tableau 15 ci-après montrent en effet que les emplois d'administrateur/gestionnaire et les professions libérales diminuent considérablement au profit des emplois de techniciens dans les pays d'accueil³. Ces variations pourraient s'expliquer par le même phénomène de déqualification noté au sujet du statut d'occupation.

Tableau 15 : Répartition des émigrés hautement qualifiés selon le type d'emploi dans les pays d'accueil

Type d'emploi	Supérieur		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%
Administrateur/gestionnaire	1568	4,5	4029	0,7
Profession libérale	109	0,3	13582	2,3
Technicien	6537	18,9	16953	2,9
Agent de bureau	1591	4,6	3263	0,6
Agent commercial	260	0,8	120979	20,8
Ingénieur/Agent de maîtrise	659	1,9	14829	2,5
Artisan/ vendeur d'objets d'art	236	0,7	53877	9,3
Ouvrier	56	0,2	67450	11,6
Employé/Manœuvre	30	0,1	43743	7,5
Etudiants/élèves	13302	38,4	21405	3,7

³ Le nombre élevé des sans réponses invitent cependant à la prudence dans l'interprétation des données de ce tableau.

Chômeurs	2697	7,8	24798	4,3
Femmes au foyer	0	0,0	18565	3,2
Autres	684	2,0	42730	7,3
NSP	6901	19,9	135915	23,3
Total	34630	100,0	582118	100,0

Source : EMTFS (2009)

IV. Impact des migrations et de l'exode des cerveaux sur le développement

La diaspora joue un rôle important dans le développement du Sénégal par l'intermédiaire des transferts financiers et de compétences et de l'investissement privé et collectif qu'elle assure. Nous l'avons vu, l'émigration sénégalaise est avant tout le départ à l'étranger d'une partie de la population active en quête de travail. Ces départs permettent ainsi de diminuer les tensions sur le marché du travail en offrant de nouvelles opportunités d'emploi, y compris aux plus qualifiés d'entre eux. Les migrations génèrent également un certain nombre de ressources en capital humain, financier et social grâce auxquelles les migrants peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine. Les migrants de retour peuvent être porteurs de nouvelles connaissances et idées associées à une réelle capacité d'investissement et de gestion. Pour le gouvernement du Sénégal, l'enjeu économique majeur de la politique migratoire est de valoriser toutes ces ressources et ces potentialités.

Toutefois, la migration prive le pays de ses éléments les plus dynamiques et les plus compétents. La réinsertion des migrants de retour dans leur pays d'origine ne va pas non plus de soi, du fait des difficultés à retrouver un emploi et à s'adapter aux conditions et méthodes de travail. Soucieux de faire participer la diaspora sénégalaise au processus de développement du pays à travers ses transferts de fonds mais aussi son capital humain accumulé à l'étranger, l'Etat du Sénégal a, en association avec la France, l'Italie et l'Espagne, développé de nombreuses expériences visant à promouvoir le rôle des migrants dans le développement du pays. Les actions mises en place visent à : 1) faciliter et mieux organiser les transferts de fonds ; 2) encourager les investissements dans les activités productives ; 3) développer le transfert des compétences ; 4) promouvoir la circulation des migrants qualifiés et le retour des migrants qu'ils soient irréguliers ou légaux.

4.1. Importance et rôle des transferts de fonds des émigrés

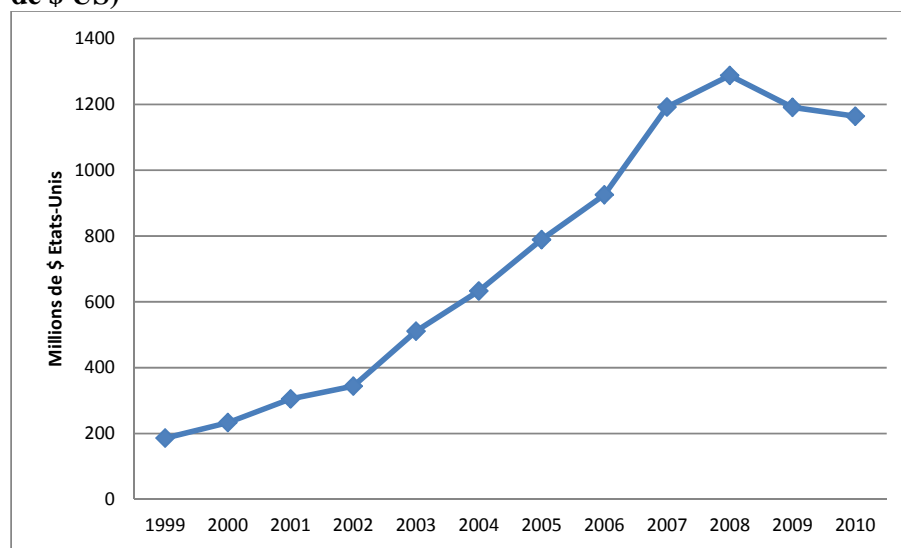
Depuis le début des années 2000, les transferts d'argent des migrants sénégalais font l'objet d'une attention particulière. Ils constituent une source importante de revenus pour les familles

d'origine qui les emploient généralement pour leur consommation courante et pour des investissements sociaux⁴. Mais lorsqu'ils sont réinvestis dans les circuits de l'économie et plus particulièrement dans la construction de logements, ils peuvent aussi générer des emplois et soutenir la croissance. Pourtant si ces transferts sont une source de revenus non négligeable pour les familles d'origine, le caractère volatile et improductif de la plupart des dépenses qu'ils permettent de réaliser amène à relativiser leur rôle dans la création de richesse

Evolution des transferts d'argent

Au regard des flux de ressources qu'ils génèrent et du nombre de ménages concernés, les transferts de fonds des émigrés sont devenus l'un des principaux flux financiers à destination du Sénégal. Estimer le volume réel des transferts monétaires des migrants n'est cependant pas une tâche facile, car une bonne partie d'entre eux ne transite pas par les canaux officiels. L'évolution des transferts d'argent à destination du Sénégal est passée par différentes phases dont la plus marquante est sans aucun doute la période de 1999 à 2008 qui a vu le volume des flux se multiplier par 6 (en passant de 200 à 1300 millions de dollars américains) comme le montre le graphique 12 ci-dessous⁵. La dynamique sera cependant brisée en 2008 du fait de la crise économique et financière internationale.

Graphique 12 : Evolution des transferts d'argent à destination du Sénégal (en millions de \$ US)



⁴ Selon certaines études, ces flux financiers représenteraient jusqu'à neuf dixièmes des revenus de certains ménages ruraux.

⁵ Les transferts d'argent dont l'évolution est décrite par le graphique 11 ne sont certes pas uniquement composés des envois d'argent des émigrés, mais ces derniers en constituent la plus grande part. Ils incluent à la fois les « envois de fonds des travailleurs » à l'étranger (workers' remittances), la « rémunération des employés » (compensation of employees) et les « transferts des migrants » (migrants' transfers) (Daffé, 2008).

Source : World Bank (2008) ; (2011).

La fréquence des envois d'argent

Globalement, près de quatre émigrés sur cinq envoient de l'argent à leur famille. La propension à effectuer ces transferts varie cependant selon le niveau d'instruction du migrant. Avec 81,4% de taux d'envoi, les migrants n'ayant aucun niveau d'instruction sont plus disposés que les autres. Les migrants ayant un niveau de formation supérieur sont les moins disposés puisque quatre d'entre eux sur dix n'effectuent pas de transfert à destination du Sénégal. Bien que cette situation puisse s'expliquer par la relative aisance des familles d'origine des migrants hautement qualifiés, on peut la caractériser de « circonstance aggravante » pour la fuite des cerveaux.

Tableau 16 : Disposition des migrants aux transferts d'argent selon le niveau d'instruction (en %)

	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Transfert	81,4	71,5	77,7	60,4	78,3
Non transfert	18,6	28,5	22,3	39,6	21,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EMTFS (2009)

Les migrants diffèrent également en termes de régularité des envois d'argent: alors que 8,2% envoient de manière très irrégulière (0 à 1 fois au cours des 12 derniers mois), 39,5% envoient avec une fréquence moyenne de 2 à 5 fois par an et 52,3% de manière tout à fait régulière avec une fréquence de six fois et plus par an. On note que la régularité des envois est pratiquement la même pour toutes les catégories de migrants.

Tableau 17 : Fréquence des transferts d'argent selon le niveau d'instruction des migrants (12 derniers mois)

Nombre de fois	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
0 à 1 fois	5,4	15,8	13,2	7,2	8,2
2 à 5 fois	39,4	35,5	40,8	47,5	39,5
6 à 10	19,2	16,9	11,5	10,1	17,0
11 à 12 fois	31,9	28,0	27,4	34,9	30,8
Plus de 12 fois	4,0	3,8	7,2	0,3	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EMTFS (2009)

Les données du tableau 18 ci-après indiquent que les émigrés sénégalais des Etats-Unis et de la Guinée Bissau sont proportionnellement les plus nombreux à faire des transferts d'argent vers le Sénégal, avec respectivement 97,9% et 94,4% d'émigrés envoyant de l'argent. Mais les émigrés sénégalais d'Italie, suivis de ceux d'Espagne, sont les plus réguliers dans l'envoi

d'argent à leur famille d'origine. Sept émigrés sur dix en Italie envoient au moins une fois par mois de l'argent au Sénégal. Cette régularité peut s'expliquer par la très forte composante migration du travail que comptent ces deux pays, ainsi que par la densité du réseau de transfert d'argent, formel et informel, existant entre ces pays et le Sénégal. Bien qu'ils soient relativement réguliers, les transferts en provenance des migrants établis en France sont moins fréquents.

Tableau 18 : Proportion de migrants à faire des transferts d'argent selon le pays d'accueil.

Pays	Envoi (en%)
France	79,0
Italie	84,7
Espagne	81,8
Autres pays européens	52,6
Etats-Unis	97,9
Côte d'Ivoire	75,4
Gabon	84,7
Gambie	73,2
Mauritanie	49,1
Guinée Bissau	94,4
Autres pays africains	58,8
Autres	86,4
Total	78,3

Source : EMTFS (2009)

Tableau 19: Fréquence des transferts d'argent selon le pays de provenance (nombre de fois sur les 12 derniers mois) (en %)

Pays	Nombre de fois					Total
	0 à 1	2 à 4	5 à 9	10 à 12	Plus de 12	
Italie	1,3	14,6	19,0	54,1	11,1	100,0
France	4,1	23,0	23,8	47,5	1,7	100,0
Espagne	2,9	37,8	14,0	40,2	5,1	100,0
Autres pays européens	28,1	53,0	2,6	15,1	1,2	100,0
Etats-Unis	9,4	44,4	1,4	44,3	0,5	100,0
Canada	0,0	95,6	0,0	4,4	0,0	100,0
Côte d'Ivoire	18,2	26,2	25,5	30,1	0,0	100,0
Gambie	4,1	70,7	15,6	9,5	0,0	100,0
Gabon	24,1	37,5	10,5	27,7	0,2	100,0
Mauritanie	32,7	36,1	27,0	4,1	0,0	100,0
Guinée Conakry	5,6	92,7	1,7	0,0	0,0	100,0
Guinée Bissau	30,9	45,9	23,2	0,0	0,0	100,0
Autres pays africains	18,7	44,8	14,5	21,4	0,7	100,0
Autres pays	81,4	7,2	4,4	7,0	0,0	100,0

Total 8,2 33,9 16,5 36,9 4,5 100,0
 Source : EMTFS (2009)

Volume et destination des transferts d'argent des migrants

L'EMTFS a estimé à 449 milliards de francs CFA le montant total des envois d'argent effectués par les migrants sénégalais au cours des douze derniers mois précédant l'enquête. Ce volume n'est pas très différent des 1190 dollars américains estimés par la Banque mondiale en 2009 (World Bank, 2011). Près des deux tiers (63,5%) des transferts étaient destinés aux zones rurales, le reste étant partagé entre Dakar (19,7%) et les autres zones urbaines (16,8%).

Tableau 20 : Répartition des transferts d'argent selon la zone de destination

Zone	Montant (en milliards de francs CFA)	Part (%)
Dakar	88,3	19,7
Autres urbains	75,6	16,8
Zones rurales	285,1	63,5
Total	449	100,0

Source : EMTFS (2009)

Les résultats de l'EMTFS ont permis d'estimer le montant moyen par migrant des transferts effectués au cours des douze derniers mois précédant l'enquête. Il apparaît que plus de 61% des envois de fonds sont inférieurs à 100.000 francs CFA. Seuls 20% des migrants ont effectué des transferts d'un montant supérieur à 400.000 francs CFA,

Tableau 21 : Montant moyen des transferts par migrant au cours des douze derniers mois (en francs CFA)

Montant des transferts	En % des envois
Moins de 100 000	61
100 000 à 200 000	10
200 000 à 300 000	4
300 000 à 400 000	5
Plus de 400 000	20

Source : EMTFS (2009)

Les transferts effectués par les migrants correspondent, en moyenne annuelle, à 1.083.368 francs CFA par ménage bénéficiaire. Ils s'élèvent à 1.383.154 francs CFA pour un ménage rural contre 790.856 francs CFA pour un ménage urbain. Le revenu annuel ainsi perçu par le ménage bénéficiaire représente 2,7 fois le PIB par tête de 2009 estimé à 504.419 francs.

Tableau 22: Transfert moyen par ménage bénéficiaire (montant en franc CFA)

Zone de résidence	Montant
Zone urbaine	790 856
Zone rurale	1 383 154
Sénégal	1 083 368

Source : EMTFS (2009)

L'examen de la répartition des transferts reçus par région montre que celle de Diourbel reçoit à elle seule le tiers du volume annuel total des envois d'argent vers le Sénégal. Vient ensuite la région de Dakar avec le cinquième des envois d'argent. Le classement de ces deux régions en tête reflète le double changement apparu dans la dynamique migratoire au Sénégal dans les années 1990: la relégation des régions du nord du Sénégal (Matam et Saint Louis) comme bassin d'émigration traditionnel au profit des régions du centre (Diourbel et Louga) ; et l'urbanisation de la migration internationale, les trois cinquièmes des émigrés venant désormais des zones urbaines.

Tableau 23 : Répartition des transferts reçus par région

Région	Part (%)
Dakar	21,0
Diourbel	33,4
Fatick	1,7
Kaolack	4,9
Kolda	0,9
Louga	11,9
Matam	4,1
Saint-louis	5,0
Tambacounda	1,9
Thies	14,7
Ziguinchor	0,5
Ensemble	100,0

Source : EMTFS (2009)

Déterminants des transferts des migrants

Les déterminants des envois d'argent des émigrés sénégalais ont été analysés en fonction de leur origine géographique, du niveau d'éducation des migrants et de leur statut d'occupation. L'examen de la répartition des transferts par pays émetteur montre que la part de chaque pays dans le volume de transferts versés est à la fois fonction du nombre de migrants qu'il accueille et de son niveau de développement économique. Le volume des envois d'argent dépend, sans nul doute, fortement des capacités des migrants à épargner. A ce titre, la résidence dans un pays développé (France, Italie, Espagne, Etats-Unis notamment) signifie pour nombre de migrants, une rémunération plus élevée et peut être plus régulière qu'une migration vers un

pays africain. L'ancienneté de la migration dans un pays développé indique également une meilleure assise économique et par conséquent une capacité plus grande à épargner et à transférer de l'argent. Sur cette base, une bonne politique de mobilisation de l'épargne des émigrés en vue de l'investissement dans les secteurs productifs de l'économie devrait cibler davantage les pays à forte concentration de migrants sénégalais, et particulièrement la France, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis.

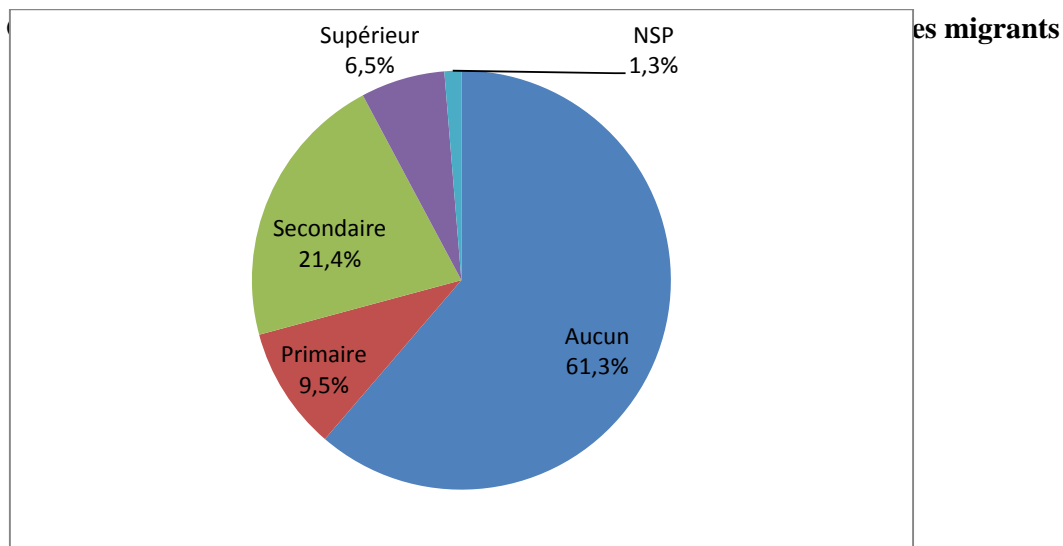
Les résultats de l'EMTFS montrent ainsi qu'à eux seuls les migrants sénégalais en Italie et en Espagne assurent 71% du volume des transferts à destination du Sénégal. Les pays africains qui accueillent le tiers des émigrés sénégalais ne contribuent en revanche que pour 9% des envois d'argent.

Tableau 24: Répartition des transferts des migrants par pays émetteur

Pays	Part en %
Italie	44,4
Espagne	26,6
France	13,0
Gambie	1,4
Côte d'Ivoire	1,4
Mauritanie	0,4
Autrespays africains	5,9
Autrespays	6,9
Total	100,0

Source : EMTFS (2009)

En considérant le niveau d'éducation des migrants, il ressort du graphique 13 ci-dessous que, comme pour la fréquence des envois d'argent analysée plus haut, ce sont les migrants sans aucun niveau d'éducation qui contribuent le plus aux envois de fonds (61,3%), suivis de ceux qui ont le niveau secondaire (21,4%) et le niveau primaire (9,5%),



Source : EMTFS (2009)

Le statut d'occupation des migrants est par définition le premier déterminant de leur contribution aux transferts d'argent. Avec 48,6% de part dans les transferts, les salariés ont la contribution la plus élevée. Ces derniers sont suivis des auto-employés avec une part de 42%.

Tableau 25: Répartition des transferts selon le statut d'occupation

Occupation	Part (%)
Salarié	48,6
Auto-employé	41,7
Etudiant/élève	0,4
Chômeur	0,9
Autres	8,4
Total	100,0

Source : EMTFS (2009)

Les utilisations des transferts d'argent reçus des émigrés

De par leur nature, les envois d'argent des migrants constituent une source de revenu pour les familles d'origine qui les emploient essentiellement pour leurs dépenses de consommation courante et pour des besoins d'ordre social. Ce rôle redistributif est aussi dicté par les motifs de migration qui consistent essentiellement en la recherche d'emploi en vue de subvenir aux besoins des familles d'origine. Mais les utilisations des envois des migrants peuvent aussi être d'ordre économique (épargne et investissement). Outre les résultats de certaines enquêtes, les données disponibles auprès de certaines institutions bancaires et de micro-crédit indiquent qu'en moyenne un quart des transferts d'argent des migrants sénégalais sont destinés à l'épargne et un autre quart à l'investissement surtout immobilier.

Le tableau 26 ci-après présente les dépenses auxquelles les ménages bénéficiaires ont déclaré avoir utilisé les transferts qu'ils ont reçus. Il indique que 58,5% de ces derniers ont ainsi été affectés aux dépenses de consommation alimentaire. Celles-ci sont suivies respectivement des dépenses de logement (paiement du loyer), de santé et d'éducation. .

Tableau 26 : Affectation des transferts des migrants par catégorie de dépenses des ménages bénéficiaires

Catégorie de dépenses	Part (en %)
Dépenses alimentaires	58,5
Soins médicaux	9,4
Frais de scolarité	3,6
Loyer	12,5
Habillement	2,5
Autres	13,5
Total	100,0

Source : EMTFS (2009)

Cette répartition montre qu'il reste peu de place pour l'affectation des transferts d'argent des migrants aux dépenses d'investissement (comprises dans les « autres » dépenses). Il est vrai que, de par sa nature, l'EMTFS ne permettait pas de capter toute la contribution des migrants à l'investissement. En effet, les envois destinés à financer cette catégorie de dépenses n'empruntent non seulement pas les mêmes circuits que les transferts destinés aux dépenses courantes des ménages d'origine mais, du fait de l'importance des montants qu'ils représentent, ils sont moins réguliers. Diverses études ont montré que l'accès à la propriété foncière constitue en réalité une préoccupation majeure des migrants sénégalais. Une enquête réalisée par la BAD (2007)⁶ révèle que, pour 98 % des ménages bénéficiaires, le budget familial (dépenses de consommation courante, de santé, d'éducation) est la destination principale des envois d'argent qu'ils reçoivent des immigrants sénégalais en France. Le budget familial est suivi de celui des soins de santé (pour 81 % des ménages) et de l'éducation (55 %). Les résultats ont montré en revanche que seul un ménage bénéficiaire sur dix utilise les revenus de transfert pour des investissements productifs. Mais les ordres de grandeur changent lorsque l'on considère la part des transferts destinés à chaque catégorie de dépenses. Comme le montre le tableau 27, la part de l'investissement représente en réalité 39,1% du volume total des transferts de fonds en provenance des immigrants sénégalais en France.

⁶L'enquête de la BAD a porté sur les transferts d'argent des immigrants de quatre pays africains en France : le Mali, le Maroc, le Sénégal et les Comores.

Tableau 27 : Répartition des transferts par catégorie de dépenses

Dépenses	Part (en %)
Budget familial	60,9
Immobilier	33,8
Autres investissements	5,3
Total	100,0

Source : BAD (2007)

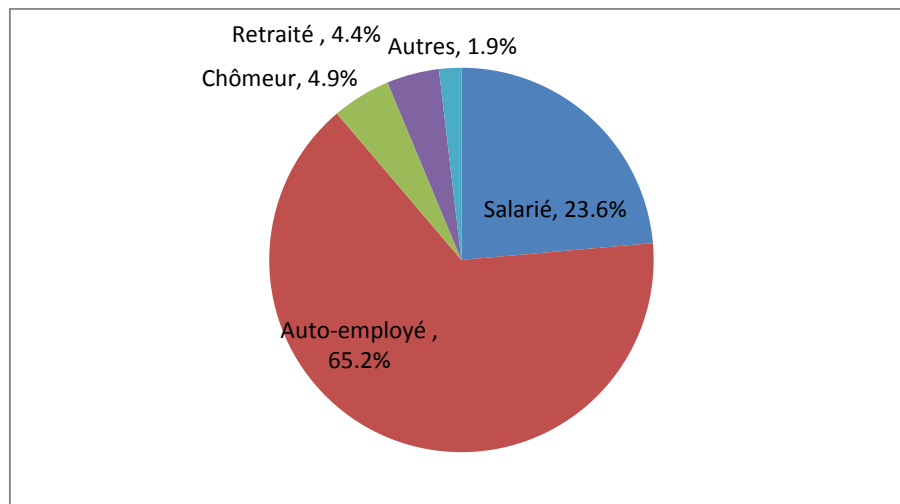
4.2. Rôle des migrants de retour dans le développement

Caractéristiques des migrants de retour

Un migrant de retour est défini comme un membre actuel du ménage ayant migré dans un autre pays à une période antérieure. Suivant cette définition, l'EMTFS a estimé le nombre de migrants de retour à près de 70.700 personnes en 2009, soit 0,6% de la population totale. Ce nombre est pratiquement le même que celui estimé par l'ESAM-II entre 1997 et 2001 qui s'élevait à 70.800.

Comme le montre le graphique 14 ci-après, les migrants de retour se composent à 65,2% d'auto-employés et à 4,4% de retraités. On remarque que la proportion de salariés (23,6%) parmi les migrants de retour est nettement plus élevée que dans la population totale (5,7%). Il est frappant de constater que seul un migrant de retour sur vingt-cinq est à la retraite, ce qui peut être comptabilisé comme un transfert de compétence et de savoir-faire provenant de la migration.

Graphique 14 : Situation d'occupation actuelle des migrants de retour



Source : EMTFS (2009)

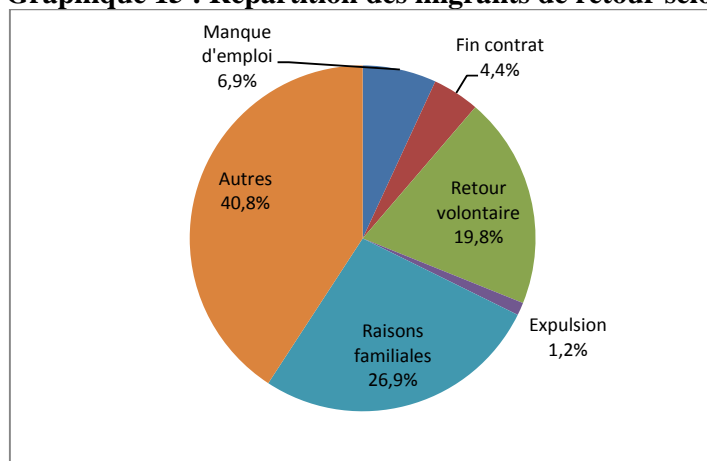
Se fondant sur les résultats de l'enquête MAFE de 2008 à Dakar, Mezger et Flahaux (2010) ont fait des observations sur les caractéristiques socio-économiques des migrants de retour qui vont dans le même sens que les résultats de l'EMTFS. Du point de vue de la participation de ces migrants de retour au marché du travail, de leur réinsertion et de leur statut professionnel, leur constat est le suivant :

- 1) Les migrants de retour sont plus "actifs" (72% contre 57%) et plus à leur compte que les non-migrants (45% contre 29%).
- 2) Ils sont aussi proportionnellement plus nombreux dans les emplois qualifiés que les non-migrants.
- 3) La proportion des migrants est plus marquée dans les activités commerciales et l'artisanat que les non-migrants (respectivement 40% contre 32% et 30% contre 21%).
- 4) L'expérience migratoire des migrants de retour joue en faveur d'un meilleur statut professionnel en augmentant la probabilité d'avoir des revenus.

Les raisons du retour des migrants

Le graphique 15 ci-dessous indique les raisons du retour des migrants. Celles-ci sont extrêmement variables comme en témoigne le pourcentage élevé des « autres » raisons. L'EMTFS a évalué à 26,9% la proportion de migrants de retour ayant déclaré être revenus au Sénégal pour des raisons familiales. Seul un migrant de retour sur cinq (19,8%) a déclaré être revenu volontairement.

Graphique 15 : Répartition des migrants de retour selon les raisons du retour



Source : EMTFS (2009)

4.3. Contribution des migrants de retour à l'investissement : montant et affectation

Les migrants de retour contribuent au développement du Sénégal en mettant à profit leur expérience migratoire et à travers les dépenses d'investissement qu'ils réalisent soit pendant qu'ils étaient à l'extérieur du Sénégal soit à leur retour. L'EMTFS a estimé à 12.228 le nombre de migrants de retour (soit 17,3% de l'ensemble des migrants) qui ont investi au Sénégal avec des revenus tirés de la migration.

Tableau 28 : Contribution des migrants de retour à l'investissement

	Effectif	%
Oui	12228	17,3
Non	34435	48,7
ND	24044	34,0
Total	70707	100

Source : EMTFS (2009)

Le tableau 29 montre que près de la moitié des migrants de retour qui ont investi au Sénégal l'ont fait après leur retour. On note toutefois que plus du tiers d'entre eux avaient investi pendant le séjour à l'étranger. Ces résultats témoignent du fait que les envois réguliers d'argent ne dispensent pas les migrants d'avoir une stratégie d'épargne visant à constituer une source de revenu une fois de retour au Sénégal.

Tableau 29 : Période de réalisation des investissements des migrants de retour

	Effectif	%
Pendant le séjour	4251	34,8
Au retour	6977	57,1
Pendant les deux périodes	1000	8,2
Total	12228	100,0

Source : EMTFS (2009)

Le tableau 30 donne la répartition des migrants de retour selon le montant des investissements réalisés. Il indique que pour plus de la moitié des 17,3% des migrants de retour qui ont investi, le montant déclaré des investissements réalisés varie entre un million et cinq millions de francs CFA.

Tableau 30: Montant des investissements des migrants de retour (francs CFA)

Montant	% des migrants
<1.000.000	17,9
1000.000-5000.000	53,6

5000.000-10.000.000	28,6
Total	100,0

Source : EMTFS (2009)

Le tableau 31 présente la répartition des migrants de retour selon le secteur où ils ont effectué leurs investissements. Il montre que les migrants de retour ont concentré leurs investissements dans le commerce (25,9%) et dans l'élevage (14,6%). Viennent ensuite les secteurs des services et de l'immobilier dans lesquels un migrant de retour sur dix a choisi d'investir. Seul un migrant de retour sur vingt cinq a réalisé des investissements dans l'agriculture. Le choix d'investir dans les quatre premiers secteurs s'explique par le fait que l'investissement y est moins risqué et exige moins de capital financier et humain. La mise en place des activités dans ces secteurs fait également face à moins de tracasseries administratives que dans la plupart des autres secteurs. Dans l'immobilier en particulier, il existe en outre des incitations d'ordre institutionnel comme à la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) qui, en facilitant l'ouverture de comptes d'épargne-logement pour les migrants, leur permet d'investir en plusieurs étapes (Mezger and Beauchemin, 2010). La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) joue le même rôle dans le financement de l'investissement dans les activités du secteur primaire (élevage, pêche et agriculture).

Tableau 31 : Contribution des migrants de retour à l'investissement par secteur

Secteurs	%
Agriculture	4,0
Pêche	7,1
Elevage	14,6
Immobilier	10,8
Commerce	25,9
Services	11,0

Source : EMTFS (2009)

4.4. Transfert de compétences

En plus des transferts d'argent, le lien entre migration et développement se mesure à la mobilisation des compétences et du savoir-faire de la diaspora en faveur du pays d'origine. Cette sous-section analyse les mécanismes par lesquels les compétences et les expériences acquises par les migrants sont intégrées au développement du Sénégal en vue d'améliorer les capacités d'organisation et les performances économiques de différents secteurs d'activité.

Sources de données

Il n'est pas facile de trouver des données permettant d'identifier et de mesurer de manière exhaustive l'apport et l'impact de compétences de la migration et de la diaspora sénégalaises. Cette difficulté vient de la définition même de la notion de « compétence » ou de migrant qualifié sur la base de critères comme la spécialité ou le domaine de compétence ou encore le niveau d'éducation ou de formation, (OIM, 2009b). L'OCDE, à travers sa publication « Perspectives des migrations internationales », fournit certes des données permettant d'apprécier l'importance, la localisation et les niveaux de compétence des émigrés sénégalais dans quelques pays membres. Ces données permettent d'identifier les pays à potentiel de transfert de compétence et de savoir-faire élevé pour la mise en œuvre d'une politique de contribution de la diaspora au développement (OIM, 2009b). Mais elles ne sont pas une source pour quantifier l'importance et l'impact réels de ces transferts sur l'économie.

Pour pallier ce manque de données, les transferts de compétence et de savoir-faire et leur impact sont évalués à travers des programmes visant la mobilisation et la valorisation de l'expertise des émigrés sénégalais. Au cours des dix dernières années, le gouvernement du Sénégal a montré un intérêt particulier pour les questions liées au rôle des migrants dans le développement. Plusieurs programmes gouvernementaux visant à encourager la contribution de la diaspora à l'investissement et à la création d'emplois ont été mis en place (OIM, 2009a, 2009b). Le gouvernement du Sénégal a aussi cherché à intégrer la migration comme une composante du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2006-2010) à travers diverses stratégies comme la promotion de l'emploi par l'implication des émigrés dans le développement des localités d'origine, la mise en place d'un système performant de gestion et de suivi de la diaspora ou le renforcement des programmes de réinsertion des rapatriés (OIM, 2009).

Avec l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale, le Sénégal a mis en place différents programmes qui visent la valorisation de l'expertise émigrée. Des accords bilatéraux portant sur la gestion des flux migratoires ont été signés notamment avec la France, l'Espagne et l'Italie. D'autres accords ont été également signés avec des organisations internationales en vue de mieux gérer la migration de travail (Bureau International du Travail), d'impliquer la diaspora dans le développement local (le projet TOKTEN avec le PNUD) ou de repérer les associations sénégalaises à l'extérieur susceptibles d'alimenter les bases de données sur les migrants qualifiés (l'OIM dans le cadre du projet MIDA) (Di Barteolomeo et al. 2010)

Programmes de mobilisation des compétences

La plupart des programmes se réclamant du lien entre migration et développement consistent à renforcer le rôle des migrants et surtout de leurs transferts dans le développement économique et social des pays d'origine (à travers des projets de codéveloppement). Ces projets considèrent les migrants comme de potentiels investisseurs et visent à les accompagner dans la création de petites et moyennes entreprises. Les activités prévues vont de l'appui à la formulation d'un projet, à l'étude de faisabilité, l'allègement du coût des transferts, la recherche de prêts bancaires et la mise à disposition de garanties bancaires. Plusieurs de ces projets sont fondés sur l'hypothèse que la participation des migrants au développement des zones d'origine serait un moyen efficace de réduire la pauvreté et de limiter l'émigration. La contribution des migrants qualifiés au développement de l'économie nationale est également envisagée sous forme de participation à des missions de courte durée au Sénégal. Certains projets ont aussi pour objectif la promotion du retour «volontaire» des migrants auxquels ils proposent des petites subventions et une assistance technique leur permettant de développer des activités économiques au Sénégal. Quatre principaux programmes de mobilisation des compétences de la diaspora sénégalaise s'inscrivent dans ce cadre : le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (initialement Initiatives de codéveloppement), Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN), Migration pour le développement en Afrique (MIDA), et Plateforme d'appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie (PLASEPRI).

Conduit par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre d'un partenariat entre les gouvernements du Sénégal et d'Italie, le programme **Migration pour le développement en Afrique (MIDA)** vise à mettre en concordance les compétences des migrants qualifiés volontaires avec les besoins d'expertise dans vingt pays africains dont le Sénégal. Le programme MIDA-Sénégal est un programme qui vise à : mettre en correspondance les compétences et les expériences professionnelles (capital humain) des migrants sénégalais en Italie et les besoins du Sénégal ; mobiliser et canaliser le capital financier représenté par les transferts de fonds et d'épargne en faveur d'investissements à grande échelle et dans les secteurs les plus productifs de l'économie d'origine ; utiliser le capital social représenté par le réseau des associations et des relations sociales et professionnelles des migrants. Les données disponibles indiquent que jusqu'en 2009, six projets ont été mis en œuvre et 27 propositions de projet MIDA ciblant des pays dans les quatre sous-régions d'Afrique Subsaharienne ont été développées (OIM, 2009b). En collaboration avec l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME),

l'OIM a, dans le cadre du projet MIDA-Sénégal, mis en place une initiative portant sur l'insertion socio-économique de Sénégalaises migrantes en Italie avec un volume d'investissement de 170 millions de francs CFA. Ce projet a permis la création d'une centaine d'emplois (ANSD, 2010).

Coordonné conjointement par le Ministère des Affaires étrangères et le PNUD, le projet **TOKTEN** a été lancé en 2001 avec un budget de 200.000 dollars US, mais ses activités ont réellement démarré en 2003 (OIM, 2009b). Le projet avait pour but de contribuer au développement du pays par le transfert de connaissances de la diaspora avec l'appui d'expatriés qualifiés. Dans sa première phase d'exécution (2001-2007), le projet TOKTEN a permis de sélectionner et de mobiliser 76 experts volontaires de la diaspora sénégalaise. Ceux-ci ont effectué des missions de conseil, de formation et d'accompagnement au profit de diverses institutions nationales telles que les universités, l'administration publique, la société civile et le secteur privé (ANSD, 2011).

Créé en 2008 par le gouvernement du Sénégal, le **Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE)** est un programme visant à promouvoir les capacités des émigrés en matière d'investissement, de création et de gestion des entreprises notamment dans leurs régions d'origine. Placé sous la tutelle du Ministère des Sénégalais de l'extérieur, le FAISE est structuré autour de deux principaux axes : l'identification, l'étude et le financement de projets soumis par des émigrés d'un côté, le renforcement des capacités de gestion par un accompagnement professionnel, de l'autre. Destiné à appuyer les projets d'investissement des émigrés, il comporte deux composantes : un fonds d'investissement destiné à financer directement les projets soumis par les émigrés et un fonds de garantie destiné à les garantir auprès du système bancaire. En 2010, le FAISE aurait bénéficié d'un fonds de 160 millions de francs CFA consacré au financement de 31 projets initiés par des Sénégalais dont vingt résidant en Italie. Les secteurs d'activités concernés vont de la pêche et de l'agriculture aux petites unités industrielles et de services (fabrication de peinture, savonnerie, boulangerie, coiffure, couture, restaurant) (ANSD, 2011).

Le programme **Plateforme d'appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie (PLASEPRI)** est issu d'une convention de financement signée entre l'Italie et le Sénégal en 2009. D'une durée initiale de trois ans, l'objectif général de ce programme est d'aider les Sénégalais résidant en Italie à contribuer au développement durable du pays d'origine à travers le renforcement des petites et moyennes entreprises (PME) locales. Le programme est centré sur l'appui à la réalisation des projets d'investissement des

migrants sénégalais dans des secteurs qui génèrent des emplois notamment dans les régions à forte propension à émigrer⁷.

Le **Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD)** a été mis en place à la faveur d'une convention de partenariat signée entre la France et le Sénégal en 2009 pour une durée de trois ans. Le projet a trois composantes : l'appui aux initiatives économiques des migrants, la mobilisation de la diaspora hautement qualifiée, et le financement des actions d'appui au développement local dans les régions d'origine. L'axe « appui aux initiatives économiques des migrants » cible les migrants qui souhaitent investir au Sénégal soit dans le cadre d'une activité secondaire soit pour soutenir la création d'une activité génératrice de revenus. La composante « mobilisation de la diaspora hautement qualifiée » vise le transfert vers le Sénégal des compétences et du savoir-faire des cadres sénégalais vivant en France, en fonction des besoins exprimés par les institutions publiques et privées. L'objectif de la composante « développement local dans les régions d'origine des migrants » est d'associer les associations de migrants en France à la réalisation de projets de développement local initiés par des acteurs locaux. Selon les données disponibles, ce programme a eu, depuis le lancement de sa phase en cours, à appuyer 374 promoteurs investis dans des secteurs très variés, 52 experts de la diaspora et 131 programmes d'infrastructures socio-économiques réalisées dans certaines régions du Sénégal (ANSD, 2011).

Kabbanji (2010) a dressé une typologie des divers programmes existant ou ayant existé au Sénégal. Celle-ci montre que les conditions sont maintenant réunies pour engager un programme national qui fédère les différentes expériences de mobilisation des fonds, des compétences et du savoir-faire de la diaspora sénégalaise.

Tableau 32: Typologie des programmes de transfert de compétences

Objectifs	Actions	Type de programme
Promouvoir les transferts de devises des migrants	Baisse du coût des transferts	
	Investissements privés	PLASEPRI (Italie)
Promouvoir les investissements des migrants	Investissements collectifs	PAISD (France)
		PAISD (France)
		MIDA
Transfert de compétences	Missions d'expertise	TOKTEN (PNUD)
		PAISD (France)
Promouvoir le lien entre migration	Transfert de compétences	Hautement qualifiés

⁷ Nous ne disposons malheureusement d'aucun élément de bilan de ce programme.

et développement	(missions d'expertise)	Migrants avec papiers
	Investissements économiques	Entrepreneurs
Gérer les migrations légales	Migration de travail temporaire	Migrants avec papiers
	Retour « volontaire »	Non qualifiés avec papiers
Lutter contre la migration irrégulière	Retour « volontaire »	Migrants sans papiers
	Retour forcé	« Retour volontaire »
		Migrants avec papiers

Source : Kabbanji (2010)

La création du ministère des Sénégalais de l'Extérieur a été un premier pas dans le sens d'une meilleure coordination des différents programmes⁸. Dans la même perspective, le gouvernement a mis en place une Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi (CNGSOE) en 2008. Cette commission a pour but de gérer les offres d'emploi que le Sénégal reçoit des pays européens comme l'Espagne et la France. Elle réunit, outre le Ministère des Sénégalais de l'extérieur, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, etc. (OIM, 2009a).

Le Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Dakar, est un partenaire d'appui au développement sur les questions de migration qui abrite en son sein le projet Migrations pour le développement en Afrique (MIDA Sénégal) et le projet Profil migratoire du Sénégal. Pour une bonne coordination des programmes et des actions des différents acteurs, elle a suggéré la mise en place d'un Office sénégalais de la migration internationale (OSMI) qui sera chargé de la gestion d'ensemble de la migration au Sénégal (OIM, 2009a). L'OSMI sera rattaché à plusieurs ministères qui sont impliqués actuellement, de façon dispersée, dans la gestion de la migration. La Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi (CNGSOE), par exemple, devra être rattachée à cet organe interministériel.

Conclusion

Depuis le début des années 2000, de vives discussions sont engagées sur le lien entre migration et développement des pays d'origine. Pour certains, la migration, à travers les envois d'argent des migrants notamment, contribue directement aux dépenses de consommation courante des ménages bénéficiaires, facilite l'accès à l'éducation et aux soins

⁸ Le ministère des Sénégalais de l'extérieur a disparu du premier gouvernement issu des élections de mars 2012. Ses attributions ont à nouveau été confiées au ministère des Affaires étrangères.

de santé, favorise l'épargne et l'investissement et participe de l'équilibre de la balance des paiements. Pour d'autres, les envois de fonds des migrants sont une source incertaine de revenus, ils alimentent les dépenses improductives et créent des liens de dépendance qui peuvent décourager l'effort de participation des bénéficiaires à la production de richesses. Notre analyse a permis de présenter le contexte dans lequel le lien entre migration et développement se présente au Sénégal, de dresser le profil des émigrés sénégalais, d'évaluer l'importance de la fuite des cerveaux et d'apprécier l'impact des migrations en termes de transferts de fonds et de compétences sur le développement du pays. Ces questions ont été examinées en nous appuyant essentiellement sur les résultats de l'Enquête Migration et Transferts de Fonds au Sénégal (EMTFS) réalisée par le CRES en 2009 pour le compte de la Banque mondiale.

Le Sénégal est devenu, sous l'effet des déséquilibres grandissants du marché du travail, un pays de forte émigration dont les destinations ne cessent de s'élargir. Malgré le maintien de la place de la France comme pays d'accueil des migrants sénégalais, des migrants hautement qualifiés en particulier, ces dernières années ont été marquées par une nette réorientation des flux à destination de l'Italie, de l'Espagne et, dans une moindre mesure, des Etats-Unis. Que ce soit par les transferts de fonds ou par la mobilisation de compétences, de connaissances et d'expérience, les émigrés sénégalais contribuent par différents canaux au développement économique et social de leur pays d'origine. Au niveau gouvernemental, la volonté de faire de la diaspora sénégalaise un acteur de développement du pays se manifeste très clairement à travers les nombreuses initiatives et les projets mis en œuvre pour mobiliser et canaliser ces transferts.

Toutefois, l'analyse a montré qu'en dépit de l'ampleur des transferts de fonds et de la multiplication des initiatives visant à mobiliser l'expertise et les compétences acquises par la diaspora, le lien entre migration et développement au Sénégal continue de souffrir du manque de coordination des différents programmes publics ou privés et des problèmes liés à la définition des missions et des objectifs des acteurs institutionnels impliqués. Mais les leçons tirées de ces initiatives permettent d'ouvrir de nouvelles dynamiques d'approche dans la prise de décision politique, au niveau local, dans les zones de forte émigration, mais aussi au niveau des autorités centrales. Ces formes d'approche doivent être centralisées en se fondant sur les institutions déjà existantes comme la CNGSOE

Références et sources de données

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)[Ministère de l'Économie et des Finances], 2011. *Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2010*(www.ansd.sn)
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)[Ministère de l'Économie et des Finances], 2008. *Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2007*(www.ansd.sn)
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Ministère de l'Économie et des Finances], 2007. *Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS 2005-2006) Rapport national*
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)[Ministère de l'Économie et des Finances],2006. *Résultats du Troisième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III)– (2002)Rapport National de présentation*
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)[Ministère de l'Économie et des Finances],2006.Enquête sénégalaise auprès des ménages
- Banque Africaine de Développement(BAD), 2007.*Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement : Les Comores, Mali, Maroc, Sénégal*. Rapport provisoire (<http://www.afdb.org>).
- Banque mondiale, 2007. *Sénégal A la Recherche de l'Emploi – Le Chemin vers la Prospérité* Mémorandum Economique sur le Pays Rapport No. 40344-SN
- Beauchemin C., Kabbanji L. et B. Schoumaker, 2009. *Entre parcours de vie des migrants et attentes politiques, Quel co-développement en Afrique subsaharienne ?* (Projet MAFE)
- Bruzzone T. et al.,2006. *Le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants*. CESPI, Roma. (<http://www.cespi.it>)
- CRES, 2009. *Enquête Migration et transferts de fonds au Sénégal (EMTFS) ; Rapport*.
- Daffé, G. 2008. « *Les transferts d'argent des migrants sénégalais. Entre espoir et risques de dépendance* » in Diop M-C (dir.) *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*. CREPOS – Karthala – ONU Habitat
- Daffé G. et M-C. Diop, 2004, “*Senegal: Institutional Aspects of Trade and Industry Policy*,” in C. Soludo, O. Ogbu, H-J. Chang, *The Politics of Trade and Industrial Policy in Africa. Forced Consensus?* IDRC – Africa World Press.
- Di Bartolomeo A., Fakhoury T. et D. Perrin 2010. *Sénégal Profil migratoire*. CARIM
- Direction de la Prévision et des Études Économiques (DPEE) [Ministère de l'Économie et des Finances], 2008, « *Impact des transferts des migrants sur la pauvreté au Sénégal* » Document d'Étude n° 7.
- Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) [Ministère de l'Économie et des Finances], 2004. *Rapport de synthèse de la deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II)*.
- Faini R., 2007, « *Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine* », Revue d'Économie du Développement, Numéro spécial, Migrations et développement : des avantages partagés ?, n° 2-3.
- Fall A. S., 2007. *Rapport final d'évaluation externe du programme “Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals” (TOKTEN) et de formulation du descriptif du nouveau programme*, Ministère des Affaires Etrangères/PNUD.
- Fall P. D. 2010. « *Sénégal Migration, marché du travail et développement* ». Document de travail 2 Genève 22 (Suisse).

Flahaux M.-L., 2009. «*Les migrations de retour et la réinsertion des sénégalais dans leur pays d'origine*». Mémoire de Master Session de septembre 2009 ; Université catholique de Louvain Ecole des Sciences Politiques et Sociales.

Flahaux M.-L. Mezger C. et Sakho P., 2011. *Migration circulaire des Sénégalais*. série : "CARIM AS" 2011/62, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen.

Kabbanji L., 2010. *Migration et développement : quelles politiques menées en Afrique subsaharienne ?* MAFE Working Paper 6, INED - ANR - Île de France

Lessault D., C. Mezger, 2010. *La migration internationale sénégalaise. Des discours publics à la visibilité statistique*. INED - ANR - Île de France

Mezger C. *Who comes back? The case of Senegalese returning to Dakar* MAFE Working Paper 4, INED

Mezger C. and Beauchemin, 2010) *The role of international migration experience for investment at home: The case of Senegal*. MAFE Working Paper 12, INED - ANR - Île de France

Ndione B. et A. Broekhuis, 2006, « *Migration internationale et développement : Points de vue et Initiatives au Sénégal* » Working papers Migration and Development series Report n° 8. Research group Migration and Development (Department of Human Geography) Radboud University, Nijmegen, The Netherlands.

Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2009a. *Migration au Sénégal : Profil migratoire 2009*.

Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2009b. *Transfert de fonds et de compétences : enjeux socioéconomiques et stratégies politiques au Sénégal*. Document thématique.

Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2009c. *Migrations régulières et irrégulières : défis, retombées et implications politiques au Sénégal*, Document thématique

Ratha D., 2003, "Workers' Remittances: An Important and Stable Source of External Development Finance" in World Bank, Global Development Finance. Striving for Stability in Development Finance (<http://www.worldbank.org>)

Tall S. M., 1994, « *Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais* », Revue Européenne des Migrations Internationales, 10, 3.

Understanding Childrens's Work (UCW), 2010. *Comprendre le travail des enfants et l'emploi des jeunes du Sénégal*; Programme Understanding Childrens's Work, Rapport de pays.

World Bank (The), 2011. *Migration and Remittances, Factbook 2011*, 2nd Edition